



Plan Climat Air Energie Territorial

Programme d'actions 2021 - 2026

Pièce n°4

Version du 16 novembre 2021



Ce document est prévu pour une impression optimisée en format livret A5

Service Habitat, Energie, Mobilités

11, rue de la Trinité
22200 GUINGAMP

Auteurs

MAITRISE D'OUVRAGE :



GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
11 rue de la Trinité
22 200 Guingamp

Sophie SZYMKOWIAK

Mission Énergies

T 02 96 43 31 06

@ s.szymkowiak@guingamp-paimpol.bzh

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE :



ALTEREA AGENCE OUEST

Kaouthar ZITOUNI

Cheffe de Projet

T 06 18 28 94 56

@ kzitouni@alterea.fr



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
0 PREAMBULE.....	5
1 DEVELOPPER L'EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC COMME MOTEUR DE LA TRANSITION	7
1.1 Construire et porter un Plan Climat Air Energie Territorial intégré dans le fonctionnement de l'agglomération	8
1.2 Décliner le Plan Climat au niveau communal	10
1.3 Mobiliser et faire participer les citoyens à la transition.....	12
1.4 Mettre en œuvre « Trajectoire Zéro Déchets » (PDPLMA 2020-2026 : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)	14
1.5 Développer un projet éducatif en faveur de l'engagement citoyen	16
1.6 Organiser la transition énergétique du patrimoine immobilier public	19
1.7 Décarboner la mobilité des collectivités	22
2 ORGANISER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	24
2.1 Finaliser un PLUi intégrateur des enjeux transversaux de sobriété.....	25
2.2 Lutter contre l'érosion de la biodiversité et des milieux.....	27
2.3 Renforcer la connaissance des enjeux spécifiques au continuum littoral	29
2.4 Mettre en œuvre la compétence GEMAPI sur le risque inondation.....	31
2.5 Préserver et garantir un accès équitable à une ressource en eau de qualité.....	33
2.6 Développer une politique de santé anticipant les effets du changement climatique	36
3 ORGANISER LE BIEN VIVRE DANS UN TERRITOIRE SOBRE EN ENERGIE	39
3.1 (Re-)dynamiser des centres villes pour un mode de vie sobre en énergie	40
3.2 Développer des alternatives quotidiennes à l'autosolisme	42
3.3 Explorer les intermodalités rail-route	45
3.4 Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat 2020-2025	47
3.5 Structurer une « maison de l'habitat » PLRH pour dynamiser le marché de la rénovation thermique en direction du particulier.....	49
3.6 Porter un projet exemplaire de réhabilitation de bâtiment	51
4 CONFORTER UNE ECONOMIE EN TRANSITION, DURABLE ET LOCALE.....	53
4.1 Accompagner les entreprises du secondaire et du tertiaire dans la mise en œuvre de la transition	54
4.2 Développer la formation aux Low Tech	56
4.3 Réduire l'empreinte environnementale de la pêche en mer artisanale	58

4.4	Développer un projet touristique qui intègre et s'appuie sur les enjeux de la transition	60
4.5	Accompagner la transition et mobiliser la capacité de résilience du secteur agricole	62
5	OPTIMISER LES RESSOURCES ENERGETIQUES LOCALES DANS LE RESPECT DE LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS.....	65
5.1	Engager les collectivités locales dans la planification énergétique territoriale et la production d'énergies renouvelables	66
5.2	Poursuivre le projet de chaufferie en économie circulaire avec réseau de chaleur urbain et réseau de vapeur industrielle.....	68
5.3	Pérenniser le site d'expérimentation d'hydroliennes.....	70
5.4	Développer le portage de projets d'énergie citoyenne	72
5.5	Développer la filière bois énergie, notamment issue du bocage.....	74
5.6	Renforcer l'autonomie des exploitations agricoles par le développement des énergies renouvelables et de récupération	76
5.7	Développer l'accès aux carburants alternatifs	78

0 PREAMBULE

Un premier PCAET pour Guingamp-Paimpol Agglomération

Ce Plan Climat Air Energie Territorial est le premier pour Guingamp Paimpol Agglomération. Il n'y a aucun précédent sur cette thématique à l'échelle de l'agglomération, à l'exception d'un diagnostic de PCET, élaboré en 2011 à l'échelle du Pays de Guingamp. Ce premier niveau de base, permettra de se projeter sur les générations à venir de PCAET. Il sera bien entendu complété de toutes les actions concrètes réalisables dans le même laps de temps, le contexte économique, sanitaire, social pouvant être générateurs d'opportunités supplémentaires.

Le rôle de coordinateur de la transition énergétique

*« Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et la métropole de Lyon, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, sont les **coordinateurs de la transition énergétique**. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. » Article L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales*

L'agglomération a la charge d'un projet qui dépasse ses seules compétences et fonctionnements internes. Par conséquent, l'enjeu majeur de ce premier programme d'actions est d'arriver à mobiliser et impliquer tous les acteurs du territoire (entreprises, autres collectivités, services de l'état, milieu associatif, usagers, habitants...) dans le Plan Climat Air Energie Territorial en construction. À cette fin, plusieurs actions du PCAET sont pilotées par d'autres acteurs, et plusieurs partenaires sont identifiés pour chaque action.

Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 fixe dans son article 188 deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le premier porte sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre aux changements climatiques qui peuvent affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et par là même aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux.

Ainsi, les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la favorisation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et enfin l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont incorporés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite déclinés opérationnellement au travers du plan d'actions défini sur 6 ans.

Le Principe « Eviter / Réduire / Compenser » pour prioriser le volet Atténuation

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial décline le principe « Eviter Réduire Compenser » en priorisant la sobriété dans la définition des besoins (éviter), puis l'efficacité et la performance énergétique (réduire), avant d'interroger le développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) pour couvrir les besoins énergétiques qui ne peuvent être diminués par les deux premières étapes.

Un volet Adaptation en anticipation

Le volet « Adaptation au changement climatique » du PCAET est volontairement très présent, au travers d'un axe « Adapter » distinct. Le territoire n'appartient pas aux espaces métropolitains les plus impactés par le changement climatique observable aujourd'hui. C'est pourquoi il est essentiel de se projeter en anticipation afin de consolider la résilience du territoire.

Étant entendu que l'Atténuation et l'Adaptation ne sont pas sans liens, plusieurs actions des premiers axes contribuent également à la diffusion des principes d'adaptation, et inversement. À titre d'exemple, les actions encadrant ou soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, ciblant donc prioritairement l'axe Atténuation, incluent également une réflexion sur la gestion du risque ou l'adaptation du confort du bâtiment aux projections climatiques.

Les objectifs opérationnels du PCAET de Guingamp-Paimpol Agglomération

Guingamp-Paimpol Agglomération a fixé 5 objectifs opérationnels pour ce premier PCAET :

- ✓ Structurer un réseau d'acteurs volontaires et relais sur le territoire, porteurs et amplificateurs des actions inscrites au PCAET ;
- ✓ Définir au plus près les besoins en outils adaptés et répondant aux enjeux du territoire (et à sa capacité d'action) afin d'inscrire l'action territoriale dans le temps et de faciliter l'analyse, le retour d'expérience et l'adaptation du PCAET ;
- ✓ Affiner la connaissance et le diagnostic sur la vulnérabilité du territoire ;
- ✓ Identifier les grandes masses à enjeux pour pouvoir prioriser les actions leviers ;
- ✓ Se doter des outils stratégiques pour mettre ultérieurement en œuvre ces actions leviers.

La conception du plan d'actions

La co-construction du plan d'actions a débuté par la réalisation de plusieurs ateliers thématiques en novembre 2019. Ils ont permis d'aborder l'adaptation au changement climatique, la mobilité, le développement des énergies renouvelables, le résidentiel, le tertiaire et l'agriculture. Ils ont réuni en moyenne entre 10 et 30 personnes selon les thématiques, réparties entre élus et techniciens de la collectivité ou issus d'organismes partenaires (SAGE, Chambre d'Agriculture, etc.).

Ces ateliers ont permis de définir collectivement les actions à déployer sur le territoire pour permettre l'atteinte de la Stratégie. Ainsi, plus d'une cinquantaine d'actions ont été proposées en tout au cours de ces différents ateliers, dont une dizaine ont pu être développées de manière plus approfondie. L'ensemble de ce travail a servi de base de travail pour l'élaboration du Plan d'Actions du PCAET.

Un travail important de restructuration et de regroupement a été effectué afin d'avoir une vue d'ensemble plus transversale entre toutes les pistes proposées. Un travail supplémentaire a été mené afin d'identifier également les orientations stratégiques qui ne trouvaient pas à ce stade de traduction dans le Plan d'Actions ; de nouvelles fiches actions ont donc été initiées à partir des échanges entre le bureau d'études et la collectivité mais aussi entre la collectivité et ses partenaires.

1 DEVELOPPER L'EXEMPLARITE DU SERVICE PUBLIC COMME MOTEUR DE LA TRANSITION

Introduction

Issue de la fusion de 7 communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, Guingamp-Paimpol agglomération est une administration jeune, dont la structuration est encore en cours. Cette situation permet de travailler à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques très en amont dans le développement des politiques intercommunales.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 fait des établissements publics de coopération intercommunale les coordinateurs à l'échelon local de la transition écologique et énergétique. Ainsi Guingamp-Paimpol agglomération souhaite se saisir du plan climat air énergie territorial comme un outil pour entraîner l'ensemble du territoire et des acteurs locaux dans cette transition. Etant donné son rôle de chef de file, l'agglomération veut également se montrer exemplaire. La collectivité entend ainsi développer dans cette partie sept actions majeures comme la rénovation énergétique de son patrimoine immobilier, le développement d'un projet éducatif incluant les enjeux de transitions, ou encore la mise en œuvre d'une « trajectoire zéro déchets » incluse dans le programme local de prévention des déchets.

Sommaire de l'axe 1

- 1.1 Construire et porter un PCAET intégré dans le fonctionnement de l'agglomération
- 1.2 Décliner le Plan Climat au niveau communal
- 1.3 Mobiliser et faire participer les citoyens à la transition
- 1.4 Mettre en œuvre « Trajectoire Zéro Déchets » (PDPLMA 2020-2026 : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)
- 1.5 Développer un projet éducatif en faveur de l'engagement citoyen
- 1.6 Organiser la transition énergétique du patrimoine immobilier public
- 1.7 Décarboner la mobilité des collectivités

1.1 Construire et porter un Plan Climat Air Energie Territorial intégré dans le fonctionnement de l'agglomération

Contexte et références			
<p>Le législateur a confié aux EPCI la responsabilité de l'élaboration et la mise en œuvre des Plan Climat Air Energie Territoriaux aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants.</p> <p>Le PCAET coordonne l'ensemble des actions menées sur un territoire donné en faveur de la lutte contre le changement climatique. Il dépasse les compétences des intercommunalités et doit rassembler tous les acteurs locaux. Il s'agit d'une démarche transversale, qui implique de s'appuyer sur les services et leurs relais pour élargir la base des engagements.</p>			
Objectifs du SRADET	6 – 22 – 23 - 35	Objectifs du projet de territoire	1-3 / 1-2/ 1-1
Descriptif			
<p>1.1.1 Création d'un poste dédié à la conduite du PCAET et des projets Energie</p> <p>Afin de porter cette démarche transversale, Guingamp-Paimpol Agglomération a fait le choix de se doter de ressources interne et créé en 2018 un poste dédié à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et au portage d'actions en faveur de la transition énergétique.</p> <p>Afin d'appuyer le caractère transversal du PCAET, celle-ci est rattachée à la Direction du Pole Transition Ecologique. Le Comité de Pilotage est assuré par le Bureau de l'agglomération. Des ateliers de co-construction, ouverts aux partenaires de l'agglomération et aux représentants de la société civile ont permis d'élaborer la stratégie à 2050 et le programme d'actions dans une large concertation.</p>			
<p>1.1.2 Renforcer l'accès à la connaissance et à la donnée</p> <p>La première condition pour le développement d'une stratégie globale est de permettre l'accès à la connaissance pour venir renforcer les compétences internes et celle des partenaires. Guingamp-Paimpol Agglomération a mis en place les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Adhésion en 2019 au réseau AMORCE, réseau national des territoires engagés dans la transition écologique notamment sur les sujets Eaux, Déchets, Energie. ❖ Adhésion en 2019 à l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) Air Breizh et renouvellement par convention 2020-2023 pour intégrer les enjeux de la qualité de l'air dans le PCAET (données, analyse, relecture), avoir recours à une expertise et communiquer, à partir de 2021, les données de suivi de la qualité de l'air à la population (fiche 2-6) sur le site web de l'agglomération. ❖ Adhésion à l'association TARANIS sur l'accompagnement de projets d'énergie citoyenne. (fiche 5-4) ❖ Adhésion à l'association Biomasse Normandie spécifiquement en lien avec le projet de chaufferie industrielle (fiche 5-2) et la méthanisation (fiche 5-5) <p>L'agglomération renforce également sa connaissance des enjeux par la commande d'études ou la participation à la définition des besoins pour le montage d'études en lien avec les enjeux climatiques (HMUC, TVB, Santé...)</p>			
<p>1.1.3 Développer l'acculturation dans les services de l'agglomération</p> <p>Le Plan Climat est une démarche transversale, qui nécessite d'impliquer tous les services et les agents dans son élaboration et sa mise en œuvre. A cet effet, l'agglomération instille une dynamique interne invitant chaque agent à interroger son rôle dans la définition et la mise en œuvre de la transition écologique au sein de son activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de la gestion des déchets : tri sélectif généralisé, gestion des déchets informatiques... ✓ Mobilisation des services sur les enjeux de l'achat durable (critères, marchés publics, suivi). Les objectifs de cette intégration restent à définir en début de mandat. ✓ Sensibilisation à l'impact énergétique du numérique et diffusion de bonnes pratiques pour agents et élus ✓ Inscription dans le Compte Engagement individuel des agents d'une offre de formation « Initier et accompagner l'envie de s'engager dans la transition » proposée par l'association COHERENCE 			
<p>1.1.4 Former les élus du territoire sur les enjeux climat air énergie</p> <p>L'objectif sera de mettre en place un programme de sensibilisation et de formation des élus sur les sujets du PCAET pour une meilleure traduction des enjeux climat air énergie et des engagements pris par la collectivité au sein des</p>			

projets communautaires et des politiques publiques (par exemple : organisation de rencontres régulières autour du PCAET et de son plan d'action, conférences, visites de sites, etc.).

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-10,7% de consommation d'énergie ; -21,1% de GES ; production d'ENR de 551 GWh)			100% des agents et élus sensibilisés		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,2% de consommation d'énergie ; -33,3% de GES ; production d'ENR de 693 GWh)			Renouvellement des formations (agents et élus)		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-47,7% de consommation d'énergie ; -70,6% de GES ; production d'ENR de 857,5 GWh)			Renouvellement des formations (agents et élus)		
Objectifs qualitatifs						
Intégration des notions de Développement Durable au sein des achats et des pratiques de l'ensemble des services						
Pilotage						
Cible principale	Elus et services de l'agglomération, tous les acteurs locaux, fournisseurs, usagers					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	Tous les acteurs du territoire engagés dans une action ; financeurs ; Réseaux (AMORCE, Réseau des CEP Bretagne, Réseau Breton des Agences Locales Energie Climat), Centre de gestion des Cotes d'Armor					
Moyens humains	0.3 ETP PCAET sur 6 ans Temps d'agents dans le cadre de leurs missions et d'élus volontaires					
Moyens techniques	Réseau des animateurs de PCAET ; portés à connaissance DDTM					
Budget	Temps d'agent en interne Marché BET ALTEREA : 52 769 € TTC de 2019 à 2021 Montant des adhésions : AMORCE, Biomasse Normandie, Taranis Convention 2020-2023 Air Breizh : 7714 € / an Coût des formations, convention de partenariat COHERENCE (rappel fiche 1.4)					
Financement mobilisable	Guingamp-Paimpol Agglomération – budget général Veille sur les Appels à projet de Ambition climat					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+	+	+	+	+	+	+
Indicateurs de suivi						
Nombre d'agents participants aux actions de sensibilisation, formation, participation		Nombre d'élus participants aux actions de sensibilisation,		Demandes d'accompagnement émanant des services		Nombre d'actions mise en place dans le fonctionnement interne des équipements

1.2 Décliner le Plan Climat au niveau communal

Contexte et références

Le niveau d'engagement, les moyens et les sensibilités concernant la transition énergétique sont très différents entre les 57 communes du territoire. Or, la mise en œuvre du PCAET dépend de la capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une politique partagée et d'un projet de territoire.

Par délibération en date du 4 février 2020, l'agglomération a inscrit la reconnaissance de l'urgence climatique en préambule du Plan Climat et invité les communes qui la composent à mettre en débat l'adoption individuelle de la déclaration d'urgence climatique, en amont de leur engagement dans le futur Plan Climat.

Objectifs du SRADDET :

1-6-21-22-23-34

Objectifs du projet de territoire :

Descriptif

Au cours de ce PCAET 2020-2026, il s'agira d'accompagner les communes du territoire vers l'adoption d'une démarche qui leur soit propre et contribue à la mise en œuvre du Plan Climat à l'échelle de leurs compétences communales.

1.2.1 Accompagner les communes dans l'appropriation du PCAET

L'objectif sera d'investir le niveau communal dans la mise en œuvre du Plan Climat à travers différentes actions :

- ✓ Présentation du PCAET aux représentants de toutes les communes à l'occasion d'une conférence des maires et invitation à adopter la reconnaissance de l'urgence climatique au niveau communal.
- ✓ Envoi aux 57 maires du document PCAET assorti d'une proposition d'intervention pour une présentation détaillée en conseil municipal.
- ✓ Enquête auprès des 57 communes sur l'intégration des enjeux de la transition, le recensement de bonnes pratiques, l'identification des types d'actions inscrites au mandat et des priorités retenues,
- ✓ A l'occasion de réunions sectorisées, l'agglomération pourra venir présenter le Plan Climat et divers outils existant pour sa déclinaison dans les communes. Les communes souhaitant s'engager doivent pouvoir s'appuyer sur l'expérience de l'agglomération pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre démarche.

Cette démarche s'inscrit dans le développement du Pacte de gouvernance en cours d'élaboration en 2021.

1.2.2 Groupement de commande de communes volontaires pour une démarche climat – 2022 - 2023

Guingamp-Paimpol Agglomération accompagnera techniquement les communes souhaitant s'engager et décliner leur propre plan d'action en proposant d'organiser et structurer un groupement de commande autour d'un des référentiels existants (Cit'Ergie, CACTUS, etc...). Cette démarche permettra de réduire la dépense par commune, de développer un réseau de compétence locale et d'instiller une dynamique à l'ensemble du territoire.

1.2.3 Organiser un cycle d'échange entre communes sur les bonnes pratiques – 2022-2026

En s'appuyant sur le recensement de bonnes pratiques et les communes volontaires, un cycle d'échanges entre collectivités sera organisé (a priori 2 visites par an). Ces visites croisées concerneront potentiellement toutes les thématiques en lien avec la transition (transport, bâtiment, EnR mobilisation du public, etc.).

L'objectif sera d'accélérer l'adoption de mesures allant dans les sens de la transition grâce à la diffusion des pratiques les plus efficaces (en tenant compte du coût/bénéfice) et en apportant des expertises extérieures. Une attention particulière sera apportée à définir les visites en fonction des thèmes d'actualité (évolution de la réglementation, nouveaux financements, appels à projets...).

L'agglomération est déjà engagée via son dispositif de fonds de concours, fortement axé sur le soutien aux projets de transition écologique, mobilisables jusqu'en 2022. En cohérence avec le Pacte de gouvernance en cours d'élaboration, l'agglomération étudiera les outils d'accompagnement qu'elle pourrait déployer ultérieurement (financiers, techniques, de concertation)

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-10,7% de consommation d'énergie ; -21,1% de GES ; production d'ENR de 551 GWh)			100 % des communes sensibilisées		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,2% de consommation d'énergie ; -33,3% de GES ; production d'ENR de 693 GWh)			100 % des communes engagées dans une action identifiées PCAET		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-47,7% de consommation d'énergie ; -70,6% de GES ; production d'ENR de 857,5 GWh)			100 % des communes ayant développé un Plan climat communal		
Objectifs qualitatifs						
Déclinaison précise des enjeux de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique (secteurs précis définis)						
Pilotage						
Cible principale	Les élus et agents des communes du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	DDTM22, ADEME, CDG 22, CNFPT, AMORCE...					
Moyens humains	De 0.1 ETP à 0.2 ETP/ an selon les années pour GPA Temps d'agent et d'élus dans les communes					
Moyens techniques	<i>sans objet</i>					
Budget	Dépenses internes en temps d'agent Prestation de bureau d'études sur l'accompagnement des communes - à déterminer					
Financement mobilisable	Budget général des collectivités pour le temps d'agent Appels à projet pour la démarche collective					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	++	++	++	++	++	++
Indicateurs de suivi						
Nombre de communes adoptant une démarche CAET		Nombre de visites organisées		Nombre de projets inscrits CAET dans les communes		

1.3 Mobiliser et faire participer les citoyens à la transition

Contexte et références			
<p>L'action en faveur de la transition sera d'autant plus efficace qu'elle sera partagée et intégrée dans chacune des compétences de l'agglomération et démultipliée avec ses partenaires. A l'échelle du territoire, l'enjeu est autant de mobiliser les citoyens que d'apporter une cohérence et de structurer leur engagement en faveur de la transition. En effet, des initiatives existent, portées par des individus, des collectifs, des associations, des structures économiques, éducatives ou culturelles. Mais la création récente du périmètre de l'agglomération explique l'absence de liens et d'échanges entre ces acteurs et, en conséquence, leur difficulté à construire des projets communs. En tant que coordonnateur du Plan climat et animateur de la Vie Associative, l'agglomération a un rôle essentiel pour structurer la mobilisation de la société civile en vue de sa participation à la transition écologique.</p>			
Référence SRADDET :	6-2-23	Objectifs du projet de territoire :	1-1 / 5-3
Descriptif			
<p>Le climat change. Et moi ?, programme sur 2020-2022 de mobilisation pour la participation des citoyens dans la transition écologique est lauréat d'un appel à projet porté par la Région Bretagne et l'ADEME (Ambition Climat). Il a été élaboré en associant les services et le plus largement possible les partenaires identifiés du territoire. Le choix de s'appuyer sur les acteurs locaux (environnementaux, sociaux, associatifs, institutionnels...) ancre les projets dans les réseaux existants, renforce leur visibilité et favorise l'émulation et l'échange, autour de la co-construction de projets. L'objectif est d'« accompagner la montée en compétence des acteurs de la société civile sur la transition écologique ».</p> <p>10 actions convergentes constituent le programme « Le climat change. Et moi ? » sur la période 2019-2022 Action 1 – Atlas interne et externe des acteurs locaux de la transition écologique Action 2 –Mobilisation des agents en interne sur la transition écologique Action 3 –Accompagnement individuel mais massifié au changement (500 foyers) Action 4 –Organisation d'un événement collectif autour du bilan à mi-parcours du programme Action 5 –Réseautage des acteurs du territoire pour l'émergence d'initiatives citoyennes (convention Cohérence). Action 6 - Accompagnement à l'émergence de projets d'énergies citoyennes Action 7 –Organisation d'une programmation culturelle autour de la transition Action 8 – Organisation de Répair'cafés avec le réseau des Répair'acteurs et les acteurs de l'insertion du territoire Action 9 – Renforcement des actions de mobilisation menées par les services auprès des usagers Action 10 – Communication globale sur la programmation d'événements en lien avec la transition</p> <p>Les participants sont associés à l'évaluation du programme pour en faire premier lieu d'échange entre société civile et représentants des collectivités autour des enjeux de transition. Ce réseau émergents de partenaires structuré pourra contribuer à la définition collective des orientations pour la prochaine génération de projets 2023-2026.</p> <p>En 2020, l'événement « <i>Un pas pour ma planète !</i> » qui a rassemblé une trentaine de structures locales de la transition sur une manifestation commune, préfigure des possibilités qu'offre un réseautage actif des acteurs locaux. Première expérience issue d'une initiative citoyenne en faveur de la transition, soutenue et amplifiée par l'agglomération à l'échelle de l'ensemble du territoire, elle pose des bases de concertation active pour l'agglomération sur la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial. Les partenariats mis en œuvre sur des projets grand public de cette nature doivent permettre de créer des conditions favorables à la co-construction d'actions dans le cadre du Plan Climat. L'événement, renouvelé en 2021, est appelé à devenir un repère récurrent.</p> <p>En lien avec la démarche portée par la Mission Vie Associative, la mobilisation sur la transition sera étendue à l'ensemble des associations du territoire, au-delà des structures traditionnelles de la protection de l'environnement : social, ESS, culture, quotidien et loisirs,... Les pistes à explorer portent sur l'organisation de manifestations écoresponsables, l'engagement partenarial pour la transition, la formation d'un réseau de référents pour accompagner les associations volontaires. La 2^{nde} édition des rencontres de la Vie Associative en 2022 permettront d'explorer ces diverses pistes.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-10,7% de consommation d'énergie ; -21,1% de GES ; production d'ENR de 551 GWh)			30% de la population sensibilisée (ou 100% de la population mettant en œuvre de manière partielle les principes de sobriété : 30% du gain maximal)		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,2% de consommation d'énergie ; -33,3% de GES ; production d'ENR de 693 GWh)			50% de la population sensibilisée (ou 100% de la population mettant en œuvre de manière partielle les principes de sobriété : 50% du gain maximal)		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-47,7% de consommation d'énergie ; -70,6% de GES ; production d'ENR de 857,5 GWh)			100 % de la population sensibilisée mettant en œuvre l'intégralité des principes de sobriété (100% du potentiel maximal)		
Objectifs qualitatifs						
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique, de gestion des ressources et des risques (naturels et technologiques) dans la vie quotidienne des habitants Mise en œuvre des dynamiques sociales du changement						
Pilotage						
Cible principale	Les citoyens et les associations du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération - Service Energie, Habitat, Mobilités					
Partenaires	En interne : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Biodiversité, Sites et Maisons Nature, Vie associative, Culture, Sport, Tourisme, Prévention des déchets Externe : associations du territoire, Conseil de développement					
Moyens humains	02. ETP PCAET+ 1 stagiaire en 2021 sur l'organisation de la 2 ^{ème} SEDD Temps d'agents des différents services engagés Temps de bénévoles et de salariés des structures partenaires					
Moyens techniques	Convention 2020-2021 de partenariat avec l'association Cohérence Adhésion aux services de l'association Taranis – 2020-2021					
Budget	127 500 € sur 2020-2022 Budget des animations portées par les partenaires					
Financement mobilisable	Budget général de GPA Appels à projet Ambition Climat : 35% ADEME et 35% région Bretagne Fondation de France sur les démarches de concertation					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	++	++	++	++	++	++
Indicateurs de suivi						
Nombre de foyers engagés (action 1-3)		Nombre d'animations co-organisées et nombre de participants		Emergence et structuration du réseau		Nombre de structures recensées et participant aux actions

1.4 Mettre en œuvre « Trajectoire Zéro Déchets » (PDPLMA 2020-2026 : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

Contexte et références			
<p>L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, et est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire.</p> <p>Conformément au principe d'économie circulaire, le plan régional de prévention et de gestion des déchets de Bretagne affiche clairement la trajectoire « zéro enfouissement des déchets », ceux-ci devant être considérés comme des ressources. Le PLPDMA coordonne l'ensemble des actions répondant à cet objectif de 2020 à 2026. La production de déchets ménagers et assimilés était de 716 kg/hab/an sur le territoire de l'agglomération en 2010.</p>			
Référence SRADDET :	13 - 24	Objectifs du projet de territoire :	1 – 2
Descriptif			
<p>Trajectoire Zéro Déchet (intitulé retenu pour le PLPDMA) s'inscrit scrupuleusement dans les objectifs régionaux définis par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et ceux spécifiquement introduits par la loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte. Ce programme sur 6 ans est basé sur le principe de la prévention. Il est issu d'un diagnostic largement partagé avec les partenaires et les usagers, consultés de septembre 2019 à février 2020.</p> <p>Les objectifs déclinés au niveau local pour la mise en œuvre du PLPDMA sont déclinés à l'identique des objectifs nationaux et régionaux.</p> <p>Le PLPDMA s'articule autour de 9 axes de travail développés et validés en interne et avec les partenaires locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Axe n°1 : Instaurer une gouvernance participative Axe n°2 : Sensibiliser les publics à la prévention des déchets Axe n°3 : Actions éco-exemplaires des collectivités Axe n°4 : Actions de prévention à destination des professionnels Axe n°5 : Faciliter l'organisation de manifestations éco-responsables Axe n°6 : Réduire les déchets verts et développer une gestion de proximité des biodéchets Axe n°7 : Diminuer le gaspillage alimentaire Axe n°8 : Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation Axe n°9 : Etudier l'utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets. <p>La prévention et le traitement des déchets est traitée en lien étroit avec les problématiques énergétiques dans le cadre d'une réflexion en termes d'économie circulaire.</p> <p>La valorisation des déchets de bois fait l'objet d'un projet en propre (fiche 5-2 (chaufferie bois) et la valorisation des biodéchets se fait en lien avec la réflexion sur la méthanisation (fiche 5-5).</p> <p>Par ailleurs, l'ensemble des actions portant sur la prévention des déchets participent de la sensibilisation à la sobriété énergétique et la maîtrise du bilan carbone individuel.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur « Déchets » : -1,8% de GES Contribution à l'objectif global de baisse de la consommation d'énergie : -10,7%			Baisse des tonnages collectés de 1,8% (tous types de déchets confondus)		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur « Déchets » : -3,1% de GES Contribution à l'objectif global de baisse de la consommation d'énergie : -17,2%			Baisse des tonnages collectés de 3,1% (tous types de déchets confondus)		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur « Déchets » : -9,2% de GES Contribution à l'objectif global de baisse de la consommation d'énergie : -47,7%			Baisse des tonnages collectés de 9,2% (tous types de déchets confondus)		
Objectifs qualitatifs						
Contribution à la baisse de la pollution diffuse (diminution des dépôts sauvages, de l'utilisation des objets jetables, etc.)						
Pilotage						
Cible principale	Les usagers, les entreprises					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp Paimpol Agglomération					
Partenaires	Valorlys/SMITRED, ADEME, Etat, Région, entreprises, ressourceries, méthaniseurs,					
Moyens humains	1 ETP préventeur					
Moyens techniques	6 déchetteries-ressourceries ; 15 BOM Des collectes en porte à porte ou point de regroupement – points d'apport volontaire					
Budget						
Financement mobilisable	Budget (principal ou annexe ?) GPA Veille sur Appels à projets sur campagnes de prévention					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	+		+	++	+	++
Indicateurs de suivi						
Avancement ou % d'objectifs atteints du PLPDMA		Nombre d'acteurs investis dans des projets d'économie circulaire ou recyclage				

1.5 Développer un projet éducatif en faveur de l'engagement citoyen

Contexte et références			
<p>Guingamp Paimpol Agglomération s'est doté de la compétence de coordination d'une politique en faveur de la petite enfance (0-3 ans), de l'enfance (3-12 ans) et de la jeunesse (12-25) qui comprend la création, l'organisation et le développement des services, des équipements et des actions d'intérêt communautaire pour ces trois publics. Le projet pédagogique de l'agglomération donne le cadre dans lequel les structures du territoire développent leur propre projet d'établissement. Les enjeux de transition sont intégrés au projet éducatif. Par ailleurs, l'agglomération s'est dotée de la compétence « Education à l'environnement » ce qui lui permet de développer une offre d'intervention dédiée aux écoles du territoire en lien avec les partenaires locaux.</p>			
Référence SRADDET :	21-22-23	Objectifs du projet de territoire :	Objectifs : 4-1/ 1-1
Descriptif			
<p>1.5.1 Poursuivre le programme d'Education à l'environnement pour les scolaires</p> <p>1.5.1.1 Développer une offre d'animations dédié aux établissements scolaires</p> <p>Les établissements scolaires sont soumis aux obligations du Décret tertiaire qui impose une diminution de 40% des consommations finales à échéance 2030, 50% en 2040 et 60 % en 2050. En outre l'Education au Développement Durable (EDD) est désormais intégrée dans les objectifs pédagogiques de l'Education Nationale pour former des citoyens responsables et renforcer leur compréhension des enjeux globaux.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence « Education à l'environnement et écocitoyenneté », l'Agglomération propose à chaque classe de maternelle et de primaire de bénéficier d'une animation gratuite au sein d'une offre développée avec un réseau de 9 acteurs locaux de la protection de l'environnement. La connaissance de la biodiversité, la place de l'homme dans la nature, les paysages, la gestion des ressources et des déchets composent l'offre.</p> <p>A la demande de l'enseignant, l'animation est adaptée pour s'intégrer au projet de classe, sur site ou dans l'école. Le déplacement est également pris en charge. Une enveloppe annuelle est allouée au projet.</p> <p>1.5.1.2 Décliner la transition dans le projet pédagogique Enfance-Jeunesse</p> <p>Le projet pédagogique de l'agglomération met en valeur la citoyenneté, la valorisation de l'environnement territorial et le développement durable. Il a pour objectif de faire découvrir aux enfants les ressources et acteurs locaux afin de comprendre et respecter leur environnement proche : actions citoyennes et écoresponsables, sorties et activités de pleine nature, sensibilisation au tri sélectif, etc...</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>La petite enfance (0-4 ans)</u> : actions en direction des parents sur la qualité de l'air, la réduction des déchets, l'alimentation en produits locaux et de saison, la fabrication de jeux et matériaux « écolos », sous forme d'ateliers, soirées à thème, d'actions éco-citoyennes (balades gants blancs) et d'une malle pédagogique. ✓ <u>L'enfance (3-12 ans)</u> : développement d'actions citoyennes et écoresponsables, des sorties nature et sport nature, du lien avec les dynamiques communales (conseils municipaux d'enfants) et l'éducation au tri sélectif dans la gestion des activités. ✓ <u>L'adolescence (12-18 ans)</u> : possibilité de porter des actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté, des activités de pleine nature ainsi que la valorisation de la culture de l'engagement et de la coopération. L'intitulé de la SEDD 2020, « <i>Un pas pour ma planète !</i> », est directement issu des travaux des usagers du service Jeunesse. <p>Au-delà de la sensibilisation des publics accueillis, la Direction a ajouté 2 engagements à son Projet administratif : interroger systématiquement son fonctionnement à l'aune de l'objectif d'excellence environnementale (impression, transport...) et développer les achats locaux/bio dans les différents équipements du service.</p> <p>1.5.1.3 Développer une offre d'animations nature pour les acteurs de l'Enfance-Jeunesse</p> <p>Dans la même logique que l'offre proposée aux acteurs de l'Education Nationale, l'agglomération se propose de développer une offre d'animations à destination des acteurs de l'accueil Enfance-Jeunesse, notamment en valorisant les compétences et capacités d'accueil des 4 Sites et Maisons et Nature : Maison de l'Estuaire à Plourivo, Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle en Terre, Centre Forêt Bocage de La Chapelle Neuve et Le Palacret de Saint Laurent. Cette offre sera issue d'un travail commun au Service Biodiversité et à la Direction Enfance-Jeunesse, mené en 2021.</p>			

1.5.2 Favoriser les bonnes pratiques dans les établissements scolaires

En lien avec l'action de rénovation énergétique des bâtiments publics, il s'agit d'accompagner le passage de la sensibilisation à l'action dans les groupes scolaires volontaires, en ciblant en priorité ceux qui auront fait ou vont faire l'objet de travaux de rénovation thermique.

1.5.2.1 Accompagner les écoles maternelles et primaires vers la transition

Guingamp-Paimpol Agglomération accompagne les communes pour mobiliser le programme « Watty à l'école » et sensibiliser les usagers des groupes scolaires aux économies d'énergie et d'eau. Hors pédagogie, le programme permet le suivi et l'analyse des données énergétiques de ses bâtiments scolaires par la mise à disposition d'un tableau de bord.

L'agglomération regroupe les demandes des communes et participe à hauteur de 150 € par classe inscrite pour la première année d'engagement dans le dispositif. 10 classes sont accompagnées par an. Les économies d'énergie générées doivent permettre à la commune de poursuivre le dispositif sur fond propre.

Les communes engageant des dépenses pour la rénovation thermique de leurs groupes scolaires sont invitées à envisager la mise en œuvre simultanée de Watty pour le volet usages et bonnes pratiques de la transition. Le Conseiller en Energie Partagée de l'agglomération est associé à la démarche, ainsi que le SDE 22 au titre de son programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

Ce dispositif est intégré dans le catalogue de présentation du programme scolaire envoyé aux écoles (1.5.1.1)

1.5.2.2 Accompagner les collèges vers la transition

En tant que gestionnaire des établissements, le Conseil départemental des Cotes d'Armor mobilise les collèges (11 sur le territoire intercommunal) pour participer au dispositif national CUBE.S (Challenge Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire). CUBE.S accompagne les établissements volontaires dans la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) et propose un suivi sur 4 ans pour maintenir les dynamiques générées. Un label et des prix thématiques et régionaux valorisent les établissements les plus engagés.

L'exploitation du bâtiment, son utilisation, l'éducation et les travaux sont étudiés. Tous les usagers: élèves, équipe pédagogique, agents administratifs et technicien gestionnaire sont associés. L'accompagnement, les formations et le matériel pédagogique utilisés sont financés dans le cadre du dispositif CEE à partir d'un groupe de 5 établissements. Le Conseil départemental reverse la moitié des gains obtenus par les diminutions des consommations d'énergie (en moyenne 1 100 à 2 250 €) pour les activités des élèves.

1.5.2.3 Accompagner les lycées vers la transition

Ce travail devra être mené à l'initiative ou en collaboration avec la Région (gestionnaire des établissements du secondaire), et pourra prendre diverses formes : sensibilisation en classe, partenariat sur des projets à proximité des lycées, concertation des lycéens sur des actions du Plan Climat, etc. Des propositions ayant été formulées dans le cadre de la consultation réglementaire du Plan Climat par une classe du Lycée de Paimpol, un premier échange pourra être réalisé avec l'équipe pédagogique de cet établissement afin de définir les modalités de travail conjointement.

1.5.2.4 Accompagner les établissements supérieurs vers la transition

Enfin, les établissements du supérieur du territoire pourront également être associés à ce programme à destination des scolaires et étudiants, de manière similaire aux lycées. Les modalités de travail et d'échanges avec ces établissements restent à définir mais peuvent, à nouveau, être variées. Les établissements pourront, s'ils le souhaitent, participer notamment au programme « Le climat change, et moi ? » ou à d'autres dispositifs d'animation territoriale.

Objectifs chiffrés		
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -6% de consommation d'énergie et de GES par la recherche de « sobriété »	60% des groupes scolaires du territoire accompagnés
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -10% de consommation d'énergie et de GES par la recherche de « sobriété »	100% des groupes scolaires du territoire accompagnés et renouvellement pour les premiers établissements engagés

2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -20% de consommation d'énergie et de GES par la recherche de « sobriété »		Renouvellement des accompagnements de manière régulière			
Objectifs qualitatifs						
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique, de qualité de l'air, de gestion des ressources et des risques (naturels et technologiques) à l'échelle individuelle et collective.						
Pilotage						
Cible principale	Habitants de 0 à 25 ans ainsi que leurs parents Autres usagers des services petite enfance, enfance, jeunesse et des établissements scolaires					
Pilote / maître d'ouvrage	Coordination de la mobilisation et de la communication : Guingamp-Paimpol Agglomération Mise en œuvre : gestionnaires d'établissements (Agglo, Communes, Département)					
Partenaires	Communes, Education nationale, enseignants, EcoCo ² , les 4 Sites et Maisons Nature, acteurs du REEB, Conseil départemental, Conseil régional, établissements du supérieur, Centres sociaux, médiathèques et bibliothèques, structures culturelles, Institut Français pour la Performance du Bâtiment, SDE 22, Etat,					
Moyens humains	Equipes des structures d'accueil : Petite enfance : 52 agents / ALSH enfants : 8 agents / ALSH adolescents : 11 agents Coordination du programme EDD pour les scolaires : 0.15 ETP Coordination Mission Sites et Maisons Nature : 1 ETP (dont 0.15 pour programme scolaire)					
Moyens techniques	Accompagnement par le CEREMA (collèges) et l'entreprise Eco Co ² (Watty à l'école) 4 sites et maisons nature et 1 station sports & nature					
Budget	CUBE.S : Frais de participation pour 5 ans de programme : de 850 à 1600 € HT par établissement. Animations scolaires sur le thème de l'environnement : jusqu'à 50 000 € / an d'enveloppe mobilisable GPA Watty : de 230 € à 500 €/an par classe engagée dans le dispositif					
Financement mobilisable	Watty à l'école : participation de GPA à hauteur de 150€ pour 10 classes/an par Veille sur les appels à projet Niveau collège : le Conseil départemental reverse 50% des économies réalisées à l'établissement Prise en charge possible jusqu'à 16 000 € HT de prestation d'accompagnement par CEE					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	+		+	+		
Indicateurs de suivi						
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une sensibilisation		Nombre de projets portés par une structure d'accueil des enfants/ jeunes		Nombre d'établissements scolaires engagés dans la démarche CUBE.S		Nombre d'établissements scolaires engagés dans la démarche Watty

1.6 Organiser la transition énergétique du patrimoine immobilier public

Contexte et références

Le diagnostic du Plan Climat a mis en évidence un bâti public plutôt ancien et énergivore mais parfois à forte valeur patrimoniale. Ceci rend complexe leur rénovation thermique, notamment pour les plus petites communes rurales. Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 dit « décret tertiaire » fixe une obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'activité tertiaire de plus de 1000m² de 40% pour 2030, 50% en 2040 et 60 en 2050 par rapport à 2010.

Référence SRADDET :

21-23-27-34

Objectifs du projet de territoire :

Objectif 1.3

Descriptif

1.6.1 Développer le Conseil en Energie Partagée pour les communes

Le Conseil en Energie Partagée permet de mutualiser l'ingénierie à l'échelle de l'agglomération pour accompagner les communes volontaires dans la gestion de leurs patrimoines. La mission apporte analyse, conseil et accompagnement technique pour les communes concernant :

- ✓ La gestion du patrimoine bâti public et le suivi de consommation
- ✓ La gestion des flottes de véhicules
- ✓ Les modes de production d'énergie plus sobres et / ou renouvelables

Il forme également les collectivités aux éco-gestes et bonnes pratiques d'usage.

Cette mission s'articule avec le poste d'Econome de flux porté par le SDE22. Le SDE 22 a ouvert un second poste qui cible en priorité les bâtiments soumis au décret tertiaire (plus de 1000m²).

1.6.2 Mobiliser les aides financières pour accompagner les communes

Les collectivités bénéficient d'aides à l'investissement dans le cadre d'une rénovation ambitieuse des bâtiments (globalement basées sur les critères des [référentiels CEE \(Certificats d'Économies d'Énergie\)](#) :

- ✓ Fond de concours pour les communes de Guingamp-Paimpol Agglomération : pour le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie. Les communes bénéficiaires s'engagent dans le suivi et la maîtrise des consommations avec le CEP.
- ✓ Dispositif ORECA (Opération de rénovation énergétique en Cotes d'Armor) du Syndicat Départemental d'Énergie 22. L'attribution des aides financières est conditionnée au nombre d'actions envisagées, et l'analyse technique est réalisée en lien avec le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).
- ✓ Appels à projets de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qui accompagnent les projets structurants des communes, dont la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- ✓ Audits énergétiques : le SDE222 accompagne les communes souhaitant porter une démarche globale sur un bâtiment à enjeux énergétique, par le financement d'audits au titre du programme ACTEE₂
- ✓ Mutualisation des procédures de recours aux Certificats d'Économie d'Énergie. La Région Bretagne a mis en place en 2018 une plateforme pour permettre une gestion groupée des certificats. Guingamp-Paimpol Agglomération et le SDE 22 ont déjà adhéré à ce dispositif. Toutes les collectivités du territoire ont la possibilité de le faire également.

1.6.3 Programmer la transition énergétique du patrimoine communautaire

L'agglomération est propriétaire d'un patrimoine immobilier important, très divers et dont le recensement fin (état, besoins, travaux, usage ...) est encore en cours. Par ailleurs l'agglomération porte des projets de construction d'équipements d'intérêt communautaire. Le patrimoine bâti de l'agglomération est également soumis au décret tertiaire et la mise en œuvre de la transition énergétique dans ces bâtiments est un enjeu fort d'exemplarité.

Connaitre pour maîtriser la demande en énergie

Le suivi de consommation des équipements de l'agglomération est mis en œuvre pour la partie immobilière en utilisant le référentiel développé par l'ADEME. L'agglomération est adhérente du groupement d'achat du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor 22 (gaz réseau et électricité) et par la suite à la plateforme SMAE (Suivi des Marchés d'Achat d'Énergie) mise en place en 2017 et intégrant désormais un nouvel outil de Management de l'Énergie.

Mettre en place un Schéma directeur immobilier et énergétique

En 2021, afin d'améliorer son suivi et d'optimiser ses interventions sur le patrimoine, l'agglomération prévoit de déployer un logiciel de gestion patrimoniale. Cet outil viendra alimenter les éléments de diagnostic du patrimoine et contribuera à prioriser les interventions les plus efficaces. D'autre part, l'agglomération s'est engagée dans le cadre de son PPI, à réaliser des diagnostics immobiliers d'une partie de ses bâtiments entre 2021 et 2026. Ces deux éléments peuvent préfigurer un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

Le SDIE est une stratégie structurante avec une vision à long terme, et des réalisations à court et moyen terme. Dans le contexte de contraction budgétaire, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée représente un gisement précieux d'économies, sans impacter, voire même en améliorant, la qualité du service rendu. Le **schéma directeur** immobilier et énergétique constitue un levier puissant pour aboutir à une véritable démarche de développement territorial durable qui permet de mettre en adéquation le patrimoine public avec les besoins actuels et futurs de la population et les projets de la (des) collectivité(s).

2021 :

- ✓ Inventaire, caractérisation et pré-analyse du parc immobilier lors de la mise en place de l'outil de gestion des interventions en bâtiment
- ✓ Identification des bâtiments prioritaires en combinant les critères : surface, niveau de consommation, nature du combustible, projet de travaux, intensité des usages
- ✓ Réalisation d'un diagnostic immobilier pour 3 bâtiments

2022 : scénarisation stratégique et définition d'un plan d'investissement / définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement

A partir de 2022 : mise en œuvre du PPI

Favoriser et développer l'écoconstruction des bâtiments neufs

Lors des opérations de construction de bâtiments publics, il s'agira d'encourager les projets exemplaires (labellisation Energie + Carbone - [E+C-], RE2020, BEPOS, futurs labels réglementaires, etc.), ainsi que l'utilisation de matériaux biosourcés ainsi que la récupération d'eau de pluie pour les usages sanitaires.

iObjectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -13% de consommation d'énergie et de GES par la recherche de « sobriété »	20% du parc tertiaire rénové à un niveau moyen équivalent au BBC rénovation
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -21,7% de consommation d'énergie et de GES par la recherche de « sobriété »	33% du parc tertiaire rénové à un niveau moyen équivalent au BBC rénovation
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur tertiaire : -65,1% de consommation d'énergie et de GES par la rénovation du parc	100% du parc tertiaire rénové à un niveau moyen équivalent au BBC rénovation

Objectifs qualitatifs

Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur

Pilotage

Cible principale	Le patrimoine communautaire et des 57 communes du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp- Paimpol Agglomération Communes
Partenaires	SDE 22, Conseil départemental, Conseil régional, Etat, AILE, Préfecture des Côtes d'Armor, entreprises du bâtiment
Moyens humains	1 ETP GPA suivi des consommations, travaux sur patrimoine 1 ETP CEP GPA à partir de 2021 2 ETP économes de flux – SDE 22

Moyens techniques	Audits sur projets du SDE 22 dans le cadre de ACTEE Logiciel de gestion des bâtiments					
Budget	Budget de travaux PPI – en fonction des priorités retenues à l’issue du diagnostic					
Financements mobilisables	CEP : Subvention régionale sur 3 ans pour la Région (70% puis 50 % puis 30%) + 10 000 € en équipement et 10 000 € communication Economies de flux SDE 22 : financement partiel ACTEE de la FNCCR jusqu’en 2022 Fond de concours : 1,6 M d’€ mobilisable sur l’ensemble des thématiques ORECA et DSIL : en fonction des dossiers. Audits énergétique : 75% de financement ACTEE et 5 % de financement SDE 22 avec un plafond d’aide à 2700€/commune (dans la limite de l’enveloppe annuelle prévue) Plan Bois pour les projets de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur Certificats d’Economie d’Energie avec la plateforme régionale Banque des Territoires / Caisse des Dépôts					
Lien de l’action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d’énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l’Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d’énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+++	++	+	++	++	0	++
Indicateurs de suivi						
Nombre de communes adhérents au service de CEP		Nombre de dossiers traités		Cumul des estimations de teqCO ₂ évités et de MDE		Cumul des productions d’Enr
Nombre de bâtiments en rénovation globale		Economies d’énergie suite à travaux		Cumul des estimations de teqCO ₂		

1.7 Décarboner la mobilité des collectivités

Contexte et références

La loi prévoit le verdissement de la flotte de véhicules publics (LTECV, LAURE, LOM) avec une part minimale de 30% de véhicules renouvelés à faibles émissions de CO2 et polluants (électriques et hybrides rechargeables) pour les collectivités à partir du 1^{er} juillet 2021 et 37,4% à très faibles émissions à partir du 1^{er} janvier 2026.

En outre, les services de l'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui implique de nombreux déplacements et la question de leur optimisation s'est rapidement posée tant concernant les déplacements domicile-travail des agents que ceux réalisés dans le cadre de leur fonction.

La flottes de véhicules pour la mise en œuvre de services telles que les Bennes à Ordures Ménagères, grues, véhicules lourds...doivent également être intégrées du fait de leur fort impact individuel dans le bilan global des transports.

La gestion de la flotte de véhicules pour les transports publics est traitée dans la fiche action (renvoi fiche 3.2)

Référence SRADDET :

12-22-23-27

Objectifs du projet de territoire :

Descriptif

1.7.1 Eviter les déplacements inutiles

Déploiement du télétravail :

L'expérimentation menée en 2019 sur la mise en place du télétravail au sein des services devait se traduire par une mise en œuvre progressive au cours de l'année 2020 (délibération du 17.12.2019). La crise sanitaire de la COVID 19 a brutalement accéléré le projet en obligeant le déploiement de 80 à 100 agents en télétravail simultanément pendant le premier confinement, pour assurer le maintien de la quasi-totalité des services (hors structures fermées par décret). Près des 2/3 des agents de l'agglomération ont ainsi pu poursuivre leurs missions.

A l'issue de la crise sanitaire, le télétravail et de la visioconférence sont désormais intégrés dans les pratiques des services (60 connexions / jour en moyenne). Dans la limite des obligations de service, les agents peuvent entrer dans le dispositif télétravail et gérer ainsi au mieux leurs déplacements. Le renouvellement du matériel informatique intègre le besoin d'outils nomades.

Maintien de pôles de proximité :

Pour les habitants et usagers du territoire, trois pôles d'accueil du public (Plourivo, Guingamp, Callac) et deux Maisons de Services Au Public (Bégard, Belle-Isle-En-Terre) composent un réseau de proximité. Chacune de ces structures accueille également un espace de travail partagé permettant aux agents de poursuivre leur journée de travail au plus près du lieu de leur déplacement terrain.

Dématérialisation des procédures : Avec la mise en place d'un Schéma directeur du numérique, l'agglomération s'interroge en 2021 sur ses objectifs de dématérialisation. L'impact carbone des équipements nécessaires à cette dématérialisation (serveurs, terminaux, réseaux...) sera pris en compte dans la stratégie retenue.

1.7.2 Réduire l'impact carbone de la mobilité des services

Renouvellement de la flotte de véhicules légers : Un diagnostic du parc automobile sera réalisé en 2021. Ce diagnostic permettra à l'agglomération d'avoir une tragédie claire quant à la gestion de ce parc (achat, entretien, renouvellement...) de 2021 à 2026. Pour respecter les obligations légales, + de 37,4% de ces véhicules devront être renouvelés par des modèles à très faibles émissions. Afin de permettre l'expérimentation du dispositif, elles seront rattachées à des bornes d'avitaillement du SDE22 dans le cadre d'un partenariat. L'agglomération complètera, si besoin, de bornes privatives.

Intégration d'une clause de substitution Gaz naturel Véhicule dans le marché des Bennes d'Ordures Ménagères (BOM)

Les 15 Bennes à Ordures Ménagères et 3 grues en service sont en renouvellement depuis 2019. En l'absence de borne d'approvisionnement sur le territoire à la date de la passation du marché, une clause a été intégrée pour anticiper une possible bascule vers des modèles roulant au GNV lorsque cette technologie pourra être utilisée sur le territoire.

1.7.3 Accompagner les communes vers une mobilité décarbonée

Dans le cadre du fond de concours 2020-2021, les communes peuvent prétendre à une aide de Guingamp-Paimpol agglomération au titre des Nouvelles Mobilités pour l'acquisition de matériel de transport électrique.

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs des Transports (routiers et non routiers) : -9,8% de consommation d'énergie et -23,4% de GES			Baisse des distances parcourues de 4%, report de 14% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs des Transports (routiers et non routiers) : -14% de consommation d'énergie et -32,9% de GES			Baisse des distances parcourues de 6,6%, report de 25% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs des Transports (routiers et non routiers) : -44,2% de consommation d'énergie et -75,4% de GES			Baisse des distances parcourues de 20%, report de 50% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun ; 100% des véhicules thermiques sont remplacés par des motorisations alternatives		
Objectifs qualitatifs						
Assurer la diversification des motorisations et la continuité de l'approvisionnement en carburants						
Pilotage						
Cible principale	Elus et agents de l'agglomération et des communes					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	En interne : Ressources humaines, Direction, Service Energie, Habitat, Mobilités Externe : Communes, Conseil départemental, Conseil régional, SDE 22, Etat					
Moyens humains						
Moyens techniques	Charte du télétravail – équipement informatique et serveur véhicules électrique et/ou hybrides ; vélos					
Budget	A évaluer à l'issue du diagnostic véhicules légers en 2021 Budget du marché de renouvellement BOM					
Financement mobilisable	DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ; Fond de concours de l'agglomération, CEE					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	++		++	+		
Indicateurs de suivi						
Nombre de convention de mise en œuvre du télétravail / calcul des km évités		Evolution du nombre de réunions organisées en visioconférence / calcul des km évités		% de la flotte de véhicules économes		Cumul des teqCO ₂ évitées (km évités + substitution)

2 ORGANISER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Introduction

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont deux facettes intégrées au sein du PCAET. Si l'atténuation s'attache à réduire les causes du changement climatique, l'adaptation vise quant à elle à en limiter ses effets au travers d'une stratégie et d'actions dédiées permettant de réduire la vulnérabilité du territoire et d'accroître la robustesse des systèmes socioéconomiques et naturels face aux perturbations d'origine climatique.

Les actions d'adaptation visent deux objectifs principaux : la réduction directe de la vulnérabilité par la diminution de l'exposition et de la sensibilité aux aléas climatiques, ainsi que le renforcement des capacités d'adaptation du territoire (bien et personnes), par exemple via la mise en place d'un dispositif de rafraîchissement urbain à faible impact environnemental. L'adaptation concerne par ailleurs à la fois les risques connus, mais aussi les risques projetés et les évolutions climatiques prévisibles.

Guingamp-Paimpol Agglomération déploie une politique mixte ambitieuse via le PCAET, intégrant à la fois l'atténuation et l'adaptation au changement climatique du territoire. Les épisodes météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleur ou les fortes pluies concernent toute la France, aussi Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite faire de son PCAET un atout dans la résilience du territoire aux futurs changements climatiques. Si la plupart des actions retenues au titre du PCAET contribue de manière indirecte au volet « adaptation », celle regroupées au sein de l'axe 2 sont pensées en premier lieu pour répondre à cet enjeu ; elles contribuent toutefois elles aussi, de manière indirecte, aux objectifs d'atténuation. Cela passe par des documents d'urbanisme transversaux comme le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le renforcement des connaissances, notamment sur le littoral, ou bien le développement d'une politique de santé intégrant les modifications apportées par le changement climatique.

Sommaire Axe 2

- 2.1 Finaliser un PLUi intérateur des enjeux transversaux de sobriété
- 2.2 Lutter contre l'érosion de la biodiversité et des milieux
- 2.3 Renforcer la connaissance des enjeux spécifiques au continuum littoral
- 2.4 Mettre en œuvre la compétence GEMAPI sur le risque inondation
- 2.5 Préserver et garantir un accès équitable à une ressource en eau de qualité
- 2.6 Développer une politique de santé anticipant les effets du changement climatique

2.1 Finaliser un PLUi intégrateur des enjeux transversaux de sobriété

Contexte et références	
<p>Lancé en avril 2017, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification et d'urbanisme réglementaire. Il fixera les grandes orientations d'aménagement et d'habitat sur Guingamp-Paimpol Agglomération. Il est développé en cohérence avec le PCAET qui s'impose à lui.</p>	
Référence SRADDET :	15 – 19 – 20 – 22 – 26 – 29 30 – 31 - 34
	Objectifs du projet de territoire :
Descriptif	
<p>Le PLUi est en cours d'élaboration. Toutefois, le PADD, qui fixe les grands enjeux et objectifs du PLUi, est voté. Il est organisé autour de trois axes décliné du projet de territoire et fixe les objectifs suivants en lien direct avec le PCAET :</p>	
<p>I - L'excellence environnementale, un atout majeur de valorisation et d'amélioration du cadre de vie,</p> <p><u>1 - L'eau, un milieu à protéger, une ressource à préserver</u> : en assurant un développement cohérent avec les ressources disponibles et en tenant compte des modélisations de raréfaction de la ressource et des résultats de l'étude HMUC (fiche 2.5)</p> <p><u>2 - Gérer les espaces de biodiversité</u> : protection des espaces de la TVB et de la « trame noire » et des réservoirs de biodiversité majeurs ; maintien des grands espaces agro naturels mais également prise en compte de la biodiversité ordinaire et lutte contre les espèces invasives</p> <p><u>3 - Maitriser l'artificialisation des sols</u> : dans un objectif de sobriété foncière, maintien des équilibres du territoire dans les destinations des sols et la protection stricte des grands ensembles naturels et agricoles ; densification des enveloppes urbaines et mobilisation des enveloppes urbaines ou du bâti dégradé</p> <p><u>6 - Accompagner la transition énergétique du territoire</u> : en permettant la sobriété énergétique par l'aménagement, préservant les éléments naturels puits de carbone et en favorisant le développement et l'exploitation des énergies renouvelables locales, incluant la logique d'économie circulaire et de revalorisation.</p> <p><u>8 - Prévoir un développement territorial adapté au changement climatique</u> : par la gestion des risques naturels (compétence GEMAPI, risques inondations et submersion marine dans les documents réglementaires, préservation des zones d'expansion de crues) et par l'évolution de l'aménagement urbain vers le bioclimatisme (construction, végétalisation des espaces publics)</p>	
<p>II - Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre</p> <p><u>12 - Encourager un système agricole de qualité, respectueux de l'environnement et des consommateurs</u> : en préservant l'outil de production agricole par la sobriété foncière, en accompagnant les exploitants vers la transition (circuits courts, biologique, agrotourisme...), en conditionnant l'implantation à la disponibilité en eau, en favorisant la méthanisation comme outil de transition</p>	
<p>III - Planifier un aménagement cohérent, solidaire et audacieux</p> <p><u>18 - Reconquérir les cœurs de ville</u> : avec la densification des logements/hect, notamment dans les enveloppes urbaines incomplètement mobilisées et les friches, en préservant l'attractivité des centres par les équipements publics, en développant les projets mixtes, en favorisant les mobilités douces et alternatives en lien avec les espaces intermodaux</p> <p><u>23 - Garantir un mode d'habiter pérenne et vertueux</u> : par la reconquête des enveloppes urbaines et des logements vacants, en lien avec les modes de transport et équipements à proximité, en luttant contre la précarité énergétique par la rénovation thermique des logements</p> <p><u>24 - Soutenir le maintien des services et équipements de proximité</u> en lien avec la mise en œuvre de liaisons douces depuis les centralités vers les pôles générateurs de flux (écoles, médiathèque...)</p> <p><u>25 – Anticiper les futures modes d'habitation</u> en encourageant la conception bioclimatique, passive, le recours aux EnR et aux matériaux biosourcés</p>	
<p>En 2021 le PLUi sera enrichi d'une OAP Climat et Energie qui traduira ces objectifs dans leur expression réglementaire. Les données issues des études et projets de planification énergétique (voir fiche 5.1) seront intégrées, lorsque cela sera possible, dans le futur PLUi.</p> <p>Le PLUi sera effectif au début de l'année 2023.</p>	

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-10,7% de consommation d'énergie ; -21,1% de GES ; production d'ENR de 551 GWh)			15% de reconquête du logement vacant		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,2% de consommation d'énergie ; -33,3% de GES ; production d'ENR de 693 GWh)			22% de reconquête du logement vacant		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-47,7% de consommation d'énergie ; -70,6% de GES ; production d'ENR de 857,5 GWh)			30% de reconquête du logement vacant 0 artificialisation nette		
Objectifs qualitatifs						
Réduction de la consommation foncière et du taux d'imperméabilisation des sols						
Pilotage						
Cible principale	Concerne l'ensemble des acteurs du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	Services internes Communes, CAUE, SAFER, EPFL Bretagne, ADEUPA					
Moyens humains	Temps d'agent GPA					
Moyens techniques						
Budget						
Financement mobilisable						
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	++	++	++	++	++	++
Indicateurs de suivi						
Nb d'hectares mobilisés en extension urbaine		Conduite et intégration de l'OAP Climat Energie				

2.2 Lutter contre l'érosion de la biodiversité et des milieux

Contexte et références

Le territoire de l'agglomération se caractérise par une grande richesse patrimoniale liée à la diversité des milieux représentés (littoral, fluvial, forestier, plaines, vallons...). Trois grands sites Natura 2000, gérés par Guingamp-Paimpol agglomération, posent des limites géographiques au Nord et au Sud et de nombreux espaces à forte valeur patrimoniale ponctuent le territoire : 3 sites du conservatoire du littoral, gérés par l'agglomération et de nombreux Espaces naturels sensibles gérés par le Département des Côtes d'Armor.

Néanmoins, plusieurs menaces pèsent sur les milieux et la biodiversité : baisse de la ressource en eau, impact du remembrement sur les haies et la mosaïque des milieux, disparition des zones humides, urbanisation et imperméabilisation, etc. De la préservation du patrimoine naturel du territoire dépend largement sa capacité de résilience et d'adaptation aux dérèglements climatiques à venir. Ces ambitions sont inscrites dans le projet de territoire avec la « préservation et la valorisation du patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité ».

Référence SRADDET :

22 – 23 – 29 – 30

Objectifs du projet de territoire :

1-1 / 1-2 / 1-3

Descriptif

2.2.1 Connaître et faire connaître la richesse patrimoniale pour mieux la préserver

Plusieurs actions mises en place à l'échelle du SCOT ou de l'agglomération alimentent la connaissance de la trame verte et bleue du territoire : le recensement des haies bocagères, celui des cours d'eau, la qualification des zones humides et des espaces naturels.

La mise en réseau des 4 Sites et Maisons nature du territoire permet de disposer d'un outil de découverte et de protection de l'environnement dans lequel un réseau d'acteurs locaux associatifs ou institutionnel dynamique (Bretagne Vivante, Conservatoire du littoral, Eau et Rivières, LPO, etc...) inscrit son propre programme d'actions. Au-delà de la biodiversité remarquable, il sera intéressant de se pencher sur le devenir de la biodiversité ordinaire et des menaces qui pèsent sur elle : ex la disparition des insectes en lien avec l'utilisation de produits phytosanitaires.

2.2.2 Assurer la gestion conservatoire des zones à enjeux patrimonial fort

Trois sites Natura 2000 sont enregistrés sur le territoire : le site « Trégor-Goëlo » sur l'ensemble de la zone Nord du territoire, le site « Têtes de bassin versant du Blavet et de l'Hyères », le site « Rivière Léguer, forêt de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay ». Les deux premiers sites Natura 2000 et les trois sites du Conservatoire du littoral sont animés par Guingamp-Paimpol agglomération et le dernier site Natura 2000 par Lannion Trégor Communauté. Par ailleurs, l'agglomération peut se porter acquéreur par opportunité de terrains à forte valeur faunistique ou floristique pour les entretenir en démarche conservatoire.

Autre enjeu patrimonial fort, les continuités aquatiques et les zones humides font l'objet d'un programme de préservation/restauration spécifique. Dans le cadre des recommandations des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui couvrent le territoire : Argoat-Trégor-Goëlo (bassins versants du Leff, Trieux, Jaudy-Guindy-Bizien, ruisseaux côtiers de Plouézec à Plourivo), Baie de Lannion (bassin versant du Léguer), SAGE Aulne (bassins versants de l'Aulne et de l'Hyères), SAGE Blavet (bassin versant du Haut Blavet), l'agglomération réalise :

- Des travaux d'entretien des cours d'eau : Aménagement ou suppression d'obstacles (accompagnement des particuliers ou professionnels), entretien des berges en partenariat avec les associations de pêche locale, enlèvement d'encombres (essentiellement chutes d'arbres)
- Des inventaires de zones humides et de cours d'eau avec inscription au PLUi.

2.2.3 Augmenter le linéaire de haies bocagères et améliorer leur exploitation

Les 10 000km de haies bocagères du territoire jouent un rôle important dans la protection des sols et des cultures (infiltration des eaux de ruissellement dans le sol, protection des cours d'eau contre les transferts de divers polluants, lutte contre l'érosion), dans la production de ressources (bois de chauffage, fruits). Il est favorable à l'agriculture (brise-vent, insectes auxiliaires, apport de matières organiques...), accueille la biodiversité et participe du patrimoine paysager. C'est pourquoi les haies bocagères, intégralement recensées sur le territoire, font l'objet d'un classement de protection dans le futur PLUi.

En lien avec le programme Breizh Bocage, Guingamp-Paimpol Agglomération met en place plusieurs actions en faveur du maintien et du renouvellement des haies bocagères : réhabilitation / replantation du bocage, conseil aux agriculteurs et aux communes et mise en place de « Plans de Gestion du Bocage », valorisation de la filière locale bois-énergie en partenariat avec la SCIC « Bocagénèse » et l'association régionale « AILE » (voir fiche 5.5).

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2026	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		15 km de bocage replanté par an			
2030	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		15 km de bocage replanté par an			
2050	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		15 km de bocage replanté par an			
Objectifs qualitatifs						
Atteinte du « 0 artificialisation nette » à horizon 2050. Préserver et valoriser le patrimoine naturel pour un cadre de vie de qualité Développement de la capacité de séquestration carbone du territoire, dans la perspective du « 0 émissions nettes »						
Pilotage						
Cible principale	Les usagers pour la sensibilisation aux enjeux Les collectivités pour la partie conservatoire Les propriétaires fonciers pour l'entretien et la restauration					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	Conseil départemental 22, SAGE, Chambre d'agriculture, Communes, REEB, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, ONF, Lannion-Trégor-Communauté, associations de pêches, agriculteurs, particuliers, Région Bretagne, DDTM22, DREAL, Office Français de la Biodiversité					
Moyens humains	2 ETP de GPA sur la gestion du bocage 2 ETP GPA sur les sites Natura 2000 et la biodiversité 1 ETP sur les 3 sites du Conservatoire du littoral et la Maison de l'Estuaire 1 ETP pour les animations nature à la Maison de l'Estuaire					
Moyens techniques						
Budget						
Financement mobilisable	Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, fonds européens. AAP, budgets des communes sur la biodiversité, Appels à manifestation d'intérêt de l'Office Français de la Biodiversité					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	+	+++	++	+++		+
Indicateurs de suivi						
Nombre de participations à l'élaboration de l'atlas de la biodiversité	Evolution du linéaire de haies bocagères		Hectares acquis pour la protection des milieux remarquables			

2.3 Renforcer la connaissance des enjeux spécifiques au continuum littoral

Contexte et références	
<p>Avec le projet SMART Littoral, l'entreprise Littomatique est lauréate de l'Appel à Projets n°5 Expérimentation d'innovations numériques porté par la Région Bretagne, dont l'objet est de favoriser, pour une PME bretonne, l'adaptation d'une solution numérique innovante existante sur un nouveau marché ou sa première mise sur le marché. Localisée sur le territoire, Littomatique a naturellement proposé à Guingamp-Paimpol Agglomération de devenir territoire expérimentateur de cette évolution numérique.</p> <p>L'objectif est de faciliter au quotidien la gestion des usages littoraux, en étayant la prise de décision, en valorisant les résultats, en retraçant des trajectoires d'évolution.</p> <p>Le projet vise la conception et la construction d'une plateforme logicielle d'analyse de données qui aide les élus et les services des collectivités à gérer le littoral au quotidien et à anticiper son évolution. A l'instar des plateforme Smart City, Smart littoral veut connecter les territoires littoraux pour favoriser une gestion durable de l'interface terre-mer autour de données multithématiques et parfois hétérogènes. L'analyse de ces données permet de décrypter le territoire étudié, de produire un diagnostic et de mettre en relief les enjeux. Les résultats sont valorisés afin d'être efficaces pour communiquer auprès de différents publics cibles, de spécialistes et de non-spécialistes (élus, citoyens, scolaires, ...).</p> <p>La plateforme qui sera développée dans ce contexte devra intégrer un futur déploiement possible en direction des territoires gérant des façades littorales (32 EPCI en Bretagne, plus de 100 en Métropole, Outre-Mer, marché mondial)</p>	
Référence SRADDET :	22
	Objectifs du projet de territoire :
Descriptif	
<p>Cette adaptation des outils de SMART City aux besoins spécifiques de la gestion du littoral implique d'intégrer une complexité supplémentaire : le continuum terre mer exprimé par la notion de « trait de côte », qui est par définition évolutif. Cette évolution (notamment érosion/submersion) s'accroît avec le changement climatique, la question de l'anticipation et de la projection est particulièrement centrale dans le projet.</p> <p>La plateforme vise l'autonomie de la collectivité et propose d'intégrer de nombreuses données en licences ouvertes. Les données sont fournies par les usagers ainsi que les règles à appliquer. Méthode : travail à partir de maquettes (mock-up) qui répondent aux besoins du territoire expérimentateur. Littomatique paramètre la plateforme de façon à pouvoir intégrer ces données et générer les règles utiles à l'utilisateur.</p> <p>Parmi les thématiques à explorer avec l'outil, Guingamp-Paimpol Agglomération cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Profil de vulnérabilité conchylicole et de pêche à pied ✓ Révision du SMVM ✓ Volet agricole du programme BV Grand Trieux (pollutions diffuses en zones côtières) ✓ Gestion des espaces du Conservatoire du littoral et des ENS départementaux, dossiers d'évaluation d'incidence Natura 2000 ✓ Projets touristiques : nautisme randonnée pédestre conventions de passage randonnées avec les communes, investissements liés à l'érosion sur le GR 34 ✓ Gestion de l'eau : adaptation à la ressource Eau en fonction du tourisme <p><u>Enjeux spécifiques changement climatique :</u></p> <p>Interface possible avec les citoyens concernés pour alimenter les bases + interaction espèces invasives</p> <p>Risque submersion / inondation : modélisation hydro entre précipitations et submersion croisées quand les conditions sont réunies, mise en place d'une alerte</p> <p>Vagues de chaleur sur espaces urbains P/R aux surfaces minéralisées continues. Via service Kopernikus pour données brutes sur les mesures de températures. = prise de conscience des risques + observation citoyenne. Programmer des investissements de re-végétalisation.</p> <p>Le calendrier de l'expérimentation prévoit une première version de la plateforme livrée à la fin du 2^{ème} trimestre 2022. Les agents auront accès à l'ensemble de leurs données techniques mais un accès public aux données non sensibles ou techniques sera également envisagé. Ainsi les données portant sur la qualité de l'air (ASQUAA Air Breizh) seront relayées sur la plateforme. En tant que territoire expérimentateur, Guingamp-Paimpol Agglomération restera bénéficiaire de l'utilisation de l'outil par la suite.</p>	

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2026	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		Développement de la plateforme et retours d'expérience pour assurer l'amélioration continue de la prise en compte des enjeux			
2030	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		Mise à jour régulière des données et du programme d'actions liée à la gestion du littoral			
2050	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		Mise à jour régulière des données et du programme d'actions liée à la gestion du littoral			
Objectifs qualitatifs						
Anticiper les évolutions des systèmes côtiers pour adapter le développement local en conséquence						
Pilotage						
Cible principale	Les services de l'agglomération (fonctionnalités techniques) Grand public (fonctionnalités autres)					
Pilote / maître d'ouvrage	Littomatique					
Partenaires	Services de l'agglomération					
Moyens humains	1 ETP Littomatique – temps d'agents GPA					
Moyens techniques	Plateforme développée par Littomatique ; large gamme d'outils : capteurs embarqués par drones, images satellites, orthophotographie, GPS, ...					
Budget						
Financement mobilisable	35% région + communication plafonnée à 50 000 € de dépenses					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				++		
Indicateurs de suivi						
Validation de la plateforme version 1		Nombre de services utilisateurs				

2.4 Mettre en œuvre la compétence GEMAPI sur le risque inondation

Contexte et références			
<p>Sur le territoire de l'agglomération, le principal risque climatique est lié à la combinaison du risque submersion et du risque inondation par ruissellement. L'augmentation d'épisodes dits extrêmes est inhérente au dérèglement climatique. La combinaison d'épisodes de pluies intenses avec la montée des eaux représente une menace principalement pour la frange littorale du territoire et les secteurs urbains longeant les cours d'eau ainsi que la tempête Alex d'octobre 2020 en a fait la démonstration. Sur les 4 PPRI existants (Paimpol, Pontrieux, Guingamp, Belle-Isle-en-Terre), seul celui de Paimpol, le plus récent, a anticipé l'accentuation de ces aléas climatiques (augmentation du niveau marin et surcôtes).</p> <p>La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une nouvelle compétence, confiée aux EPCI par l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2018, qui permet une approche globale de ces questions et enjeux selon 4 volets complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ✓ L'entretien et l'aménagement des cours d'eau ou plan et accès ✓ La défense contre les inondations et la mer ✓ La protection et la restauration des sites et écosystèmes intégrés au bassin 			
Référence SRADDET :	22	Objectifs du projet de territoire :	3-1
Descriptif			
<h3>2.4.1 Poursuivre l'installation de la compétence GEMAPI</h3> <p>L'étude GEMAPI, dont les conclusions seront disponibles en 2021, porte sur les éléments suivants :</p> <p>Phase N° 1 : Etat des lieux des ouvrages</p> <p>Phase N° 2 : Détermination du niveau de protection à apporter au territoire</p> <p>Phase N° 3 : Définir l'organisation de la gestion sur le territoire</p> <p>Phase N° 4 : Autoriser les systèmes d'endiguement et les ouvrages hydrauliques</p> <p>Phase N° 5 : Assistance juridique pour l'agglomération sur la durée du programme</p> <p>Projets de travaux déjà inscrits sur le mandat 2021 -20206</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travaux de sécurisation et de modernisation des vannages de l'ouvrage de Mahalez ✓ Réhabilitation de la Vallée de Cadolan entre Guingamp et Ploumagoar <p>Au regard des nouvelles données et en intégrant les projections du GIEC concernant la fréquence et l'intensité des aléas climatiques et la montée prévisible du niveau de la mer, les 4 communes concernées prévoiront l'évolution de leur PPRI et les équipements existants devront être adaptés aux risques.</p> <p>Pour rappel, d'autres actions, relevant d'autres compétences que la GEMAPI, contribuent à limiter le ruissellement et ainsi à diminuer le risque d'inondation : végétalisation et désimperméabilisation en milieu urbain (Action 2.1), entretien des fossés, replantation de haies en milieu rural (Actions 2.2 et 5.5).</p> <h3>2.4.2 Développer la culture du risque</h3> <p>L'adaptation au dérèglement climatique implique de mettre en place ou renforcer les dispositifs d'alerte mais également de savoir informer et communiquer en amont auprès des usagers du territoire : habitants, entreprises, touristes... les SAGE du territoire prévoient le développement de ce volet (disposition 68 pour le SAGE ATG). Améliorer la connaissance doit également servir à une meilleure diffusion de l'information concernant les risques et le changement climatique. La communication institutionnelle des collectivités sera un outil important des politiques d'adaptation pour sensibiliser et informer les usagers du territoire. Cette communication devra veiller à également intégrer les touristes comme cibles.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2026	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		Finalisation de l'étude GEMAPI, sensibilisation des habitants et usagers aux risques et aux effets du changement climatique			
2030	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		Renouvellement des campagnes de formation, de sensibilisation et d'information			
2050	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>		Renouvellement des campagnes de formation, de sensibilisation et d'information			
Objectifs qualitatifs						
Anticiper l'évolution des milieux naturels						
Pilotage						
Cible principale	Elus et communes Grand public					
Pilote / maître d'ouvrage	GPA –Biodiversité Lien avec la communication					
Partenaires	SAGE, Agence de l'Eau, CEREMA, DREAL, DDTM22, communes, Leff-Armor Communauté, Lannion-Trégor Communauté, services de l'Etat					
Moyens humains	2.5 ETP GEMAPI dont 1 ETP dédié à la continuité écologique					
Moyens techniques						
Budget	Taxe GEMAPI : 350 000 € en 2021 (sous réserve du vote du BP 2021)					
Financement mobilisable	Agence de l'Eau, Etat, Région, Département, taxe GEMAPI					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				+++		
Indicateurs de suivi						
Nombre de documents de préventions des risques mis à jour	Mise en œuvre du dispositif de gestion GEMAPI		Nombre d'actions de communication grand public			

2.5 Préserver et garantir un accès équitable à une ressource en eau de qualité

Contexte et références			
<p>L'agglomération est concernée par 4 périmètres de SAGE : Argoat-Trégor-Goëlo (bassins versants du Leff, Trieux, Jaudy-Guindy-Bizien, ruisseaux côtiers de Plouézec à Plourivo), Baie de Lannion (bassin versant du Léguer), SAGE Aulne (bassins versants de l'Aulne et de l'Hyères), SAGE Blavet (bassin versant du Haut Blavet).</p> <p>Depuis le 1er janvier 2019, Guingamp-Paimpol Agglomération porte les actions de bassins versants sur son territoire et deux nouveaux Contrats Territoriaux ont débuté au 1er janvier 2020 : Grand Trieux et Jaudy-Guindy-Bizien. A noter que le « volet agricole » commun sur les deux CT prévoit, pour la période 2020-2022, sur la frange littorale à dominante « légumière » (cultures de plein champ et sous abris), un volet « gestion quantitative de la ressource ».</p> <p>La ressource en eau est aujourd'hui mal connue et en tension en raison de l'effet cumulé de l'augmentation de la demande et des évolutions des précipitations. Cela se traduit notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le non-respect fréquent des débits réservés, menaçant l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau ✓ Un recours important à l'interconnexion départementale ✓ L'apparition d'un biseau salé inquiétant en frange littorale. <p>La disponibilité de la ressource en eau sera un des grands enjeux du territoire dans les décennies à venir, ce qui implique de s'interroger dès aujourd'hui sur la préservation de la qualité de l'eau et l'équité dans la répartition de ses usages.</p>			
Référence SRADDET :	22-25-26-30	Objectifs du projet de territoire :	1-1
Descriptif			
<p>2.5.1 Acquérir une meilleure connaissance de la quantité (étude HMUC)</p> <p>La disposition 63 du SAGE Argoat Trégor Goëlo implique une Etude Hydrologie Milieux Usages Climat pour produire des données précises à l'échelle du SAGE ATG d'ici 2021 sur les prélèvements et les ressources (surface et nappes), ainsi que sur le cycle de l'eau au-delà de sa disponibilité. Le SAGE Baie de Lannion prévoit également la conduite de cette étude, assurant ainsi une bonne couverture du territoire.</p> <p>Des demandes émergentes de création de retenues collinaires, l'existence d'un « biseau salé » sur la frange littorale, l'apport important de sécurisation par les retenues départementales en 2018 et le dépassement régulier des limites fixées pour un bon état écologique des cours d'eau posent les contours d'une ressource en tension et mal connue. Certaines usines d'approvisionnement en eau potable fonctionnent déjà de manière anormale : 24h/24 (ex : prise d'eau de l'agglomération guingampaise). Il convient donc de définir finement les possibles évolutions de prélèvement pour pouvoir proposer un Plan de gestion de la ressource.</p> <p>La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau implique de s'interroger en outre sur les adaptations nécessaires au changement climatique, en termes de « besoins/ressources » pour optimiser le prélèvement sur les nappes, le maintien des niveaux d'étiage, la qualité des cours...</p> <p>Renforcer la connaissance et le contrôle de la ressource doit permettre de faire évoluer les consommations d'eau de l'ensemble des acteurs (particulier, agriculteurs, industriels). L'étude apportera des données plus précises pour poursuivre le travail sur la gestion de la ressource, amorcé avec les agriculteurs et à démarrer avec tous les autres acteurs (dont les industriels): stockage, économie, recyclage, protection des points de captage, recréation de zones d'expansion de crue par restauration des zones humides (dont le recensement reste à finaliser) ...</p> <p>2.5.2 Sensibiliser les usagers et accompagner les mesures d'économie d'eau</p> <p>Le PLUi prévoit de rendre obligatoire la récupération de l'eau de pluie sur toute construction neuve (particulier, bâtiment pro et serres). Les Maraichers d'Armor expérimentent depuis plusieurs années des procédés de récupération d'eau de pluie et de recyclage de l'eau pour améliorer leur indépendance sur cette ressource. Les outils de communication des collectivités (agglomération, communes) seront également mobilisés pour sensibiliser et informer les usagers du territoire sur les bonnes pratiques à avoir pour la préservation de la ressource en eau. Des actions spécifiques de sensibilisation/informations seront menées en direction des hébergeurs et des touristes avec l'Office Intercommunal du Tourisme (Action 4.5)</p>			

2.5.3 Améliorer le rendement des réseaux AEP et Assainissement

En France, 25% à 30% des volumes prélevés dans le milieu naturel sont perdus en raison de l'état des réseaux d'approvisionnement et d'assainissement. La politique d'investissement sur les réseaux d'AEP vise à diminuer l'écart entre l'eau prélevée et l'eau effectivement consommée. La politique d'investissement sur les réseaux d'assainissement vise à prévenir la pollution de la ressource en permettant le traitement des eaux usées avant leur restitution au milieu naturel. Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour la période 2022-2032 prévoit un renouvellement fondamental du réseau, qui permettra d'améliorer considérablement le rendement du réseau.

2.5.4 Préserver/améliorer la qualité de l'eau

Le programme d'actions visant à préserver la qualité de l'eau et des milieux naturels, mené par l'Agglomération à destination des communes, passe par la Charte communale pour une gestion durable de l'eau, qui comprend **3 volets** :

- ✓ L'entretien des espaces communaux (lié aux pratiques de désherbage, charte d'entretien des espaces des collectivités de la Région Bretagne, charte « zéro phyto »),
- ✓ La gestion des milieux naturels dont les communes a la charge (zones humides, fossés, bocage, invasives...)
- ✓ La gestion durable de l'eau (dans les bâtiments, dans les espaces verts, arrosage, en terme de gestion des déchets, l'usage de produits d'entretien écologiques)

Une évaluation biennale est réalisée. Le résultat permet de classer les communes en fonction (pour le volet 1 : niveau 0 à 5, 5 = zéro phyto), notamment de la suppression de l'utilisation des pesticides (produits phytosanitaires).

Par ailleurs, plusieurs actions favorisent la diffusion de pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux pour l'entretien des espaces publics de manière durable :

- ✓ L'organisation de formations aux matériels et techniques de désherbage alternatif au traitement chimique : avec le Centre de gestion 22 à l'attention des agents des communes.
- ✓ La démarche régionale Entretien Au Naturel, réalisée avec les distributeurs de produits phytosanitaires (désherbants...) du territoire
- ✓ La démarche Les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel ! accompagnement technique des communes porté par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, qui remplace le concours de fleurissement.

Lannion-Trégor-Communauté porte les actions de Bassin Versant concernant le Jaudy-Guindy-Bizien et le Léguer qui comportent tous un important volet agricole destiné à limiter (voir supprimer) les pollutions diffuses.

Objectifs chiffrés		
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2026	Réduction des prélèvements en eau de 6%	100% des communes en 0 phyto, 30% des habitants sensibilisés à la gestion de l'eau
2030	Réduction des prélèvements en eau de 10%	50% des habitants sensibilisés à la gestion de l'eau
2050	Réduction des prélèvements en eau de 30%	100% des habitants sensibilisés à la gestion de l'eau
Objectifs qualitatifs		
Assurer l'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire		
Pilotage		
Cible principale	Les élus et services des communes et le grand public	
Pilote / maître d'ouvrage	Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat Trégor Goëlo pour l'étude HMUC GPA pour la gestion du réseau et la sensibilisation	
Partenaires	Lannion-Trégor-Communauté, DDTM 22, Syndicat Départemental d'Approvisionnement en Eau Potable des Côtes d'Armor, Syndicats intercommunaux et mixtes de production et/ou distribution d'EP (4 sur le territoire) Communes, Conseil départemental 22, Agence de l'eau Loire Bretagne, Commission Locale de l'Eau, Centre de gestion 22, Services et organismes de l'Etat Chambre d'agriculture de Bretagne, Les Maraîchers d'Armor, Terre d'essai, GAB 22, CEDAPA, Acteur de la Pêche, des milieux aquatiques, professionnels de la mer, associations environnementales membres de la CLE, experts scientifiques externes (CRESEB)	
Moyens humains	Moyens humains du SAGE (en 2020) : 2,22 ETP (Coordonnateur : 1 ETP / Chargée de Mission (urbanisme/assainissement/tableau de bord) : 1 ETP / SIG : 0,20 ETP / Secrétariat : 0,02 ETP) 1ETP GPA pour les actions sur la qualité de l'eau + 0.5 ETP sur la coordination des bassins versants Mobilisation des associations	
Moyens techniques	7 usines d'eau potable ; 47 stations d'épuration Acquisition foncière, commission communale, PLUI, communication dans les magazines des communes	

Budget	Etude HMUC : 300 000 € Renouvellement des réseaux : 22 M€ en 2021					
Financement mobilisable	HMUC : 70% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 10% Région Bretagne Renouvellement des réseaux AEP et Assainissement : budget annexe Budgets des communes sur la biodiversité Veille sur AAP : Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, fonds européens.					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	+			+++		
Indicateurs de suivi						
Evolution des volumes de prélèvement sur réserve départementale		Nb de communes signataires de la charte communale phyto		Nombre de communes signataires de la charte		Evolution du rendement du réseau AEP

2.6 Développer une politique de santé anticipant les effets du changement climatique

Contexte et références

Le Contrat Local de Santé est un outil de santé publique contractualisé entre les territoires de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor communauté (échelle du Pays de Guingamp) et l'Agence Régionale de Santé. Sa finalité est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en s'appuyant sur une approche transversale. Un premier CLS a été mis en place de 2017 à 2019. Un second CLS est en cours d'élaboration ce qui a permis d'explorer les liens et enjeux entre santé et environnement sur le territoire. Dans ce cadre, un diagnostic local en santé environnement a été réalisé et, l'un des objectifs de ce second CLS est de promouvoir la santé environnement. La prévention et le traitement des risques sanitaires liés au dérèglement climatique trouve logiquement leur place dans cet outil de coordination et de programmation.

Pour notre territoire, les principaux enjeux situés au croisement de la santé et du changement climatique sont :

- ✓ Un taux de personnes âgées supérieur à la moyenne nationale
- ✓ Une prise de conscience des enjeux climatiques retardée par l'effet tampon du climat océanique
- ✓ Une qualité de l'air extérieur plutôt très bonne (structurel) mais des enjeux conjoncturels ponctuels forts sur les PM10 et le NH3 (conditions météo et pratiques agricoles)
- ✓ Des enjeux de qualité de l'air intérieur liés à une surreprésentation de l'habitat indigne
- ✓ Une précarité énergétique supérieure à la moyenne nationale
- ✓ La progression d'espèces animales (chenilles processionnaires) ou végétales (ambrosie) allergènes
- ✓ Une démographie médicale fragile notamment concernant la médecine de proximité (en milieu rural et urbain).

La loi du 12 janvier 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) a rendu obligatoire la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) qui accueillent des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes (à compter du 1er janvier 2018 pour les crèches, écoles maternelles et élémentaires, à compter du 1er janvier 2020 pour les collèges, lycées et accueils de loisirs, et à compter du 1er janvier 2023 pour les autres établissements). Cette surveillance doit être mise en œuvre tous les 7 ans par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement.

En outre, concernant le risque d'exposition au radon, s'ils sont situés au minimum en zone 3 (zonage défini par le décret n°2018-434 du 4 juin 2018 et l'arrêté du 27 juin 2018), un diagnostic radon est obligatoire pour les ERP et doit être réalisé tous les 10 ans. Les ERP concernés par le diagnostic radon sont les hôpitaux, les écoles, les établissements pénitentiaires, les établissements médico-sociaux, les établissements thermaux et, depuis juin 2018, les établissements d'accueil de la petite enfance ainsi que les hôpitaux de l'armée.

Référence SRADDET :	20 – 21 - 22	Objectifs du projet de territoire :	2-1 / 4-2
---------------------	--------------	-------------------------------------	-----------

Descriptif

Portée par Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor communauté, le Contrat Local de Santé 2021-2026 se focalisera dans un de ses objectifs à la prise en compte du facteur environnemental dans les enjeux de santé.

Les conséquences du dérèglement climatique, la précarité énergétique et la qualité de l'air pourront faire partie des axes de travail qui seront explorés pendant ce CLS et concrétisés par la mise en œuvre de fiches actions. Le CLS procure un cadre favorable et une approche multi-partenaire et globale pour le portage d'actions au niveau local sur les sujets suivants :

- ✓ La sensibilisation du grand public aux effets du dérèglement climatique sur la santé
- ✓ La sensibilisation du corps médical, paramédical et de l'aide à domicile sur les nouveaux risques sanitaires liés aux effets du changement climatique (vague de chaleur, espèces invasives) et leur prise en charge
- ✓ La poursuite d'actions en faveur de la diminution de l'exposition des personnes aux polluants atmosphériques (campagne de mesure dans les ERP petite enfance ; sensibilisation des pro de la petite enfance adhérent aux RPAM ; ateliers nesting pour les parents...)
- ✓ Une réflexion sur l'éco-anxiété et sa gestion, notamment en direction des publics jeunes et des publics fragiles. La semaine d'information sur la santé mentale sera un temps pertinent pour organiser des temps de sensibilisation avec le personnel médical de premier niveau et les visiteurs sociaux concernant la gestion de ce nouveau risque sanitaire.

Les partenaires du groupe de travail « Santé environnement » du CLS ont notamment mis en exergue la nécessité de

faire du lien entre les thématiques environnement portées par les EPCI et les aspects santé qu'elles recouvrent sans que le lien ait été nécessairement mené. D'autres part, formaliser un réseau d'acteurs en la matière sur le territoire semble un prérequis pour déployer des actions en la matière. Le CLS procure alors un cadre pertinent pour organiser le recensement de bonnes pratiques sur ces thématiques et leur diffusion par l'organisation de visites, sessions de formation, etc.

2020 : diagnostic partagé des enjeux de santé et environnement

2021 : élaboration du programme d'actions et validation par les partenaires engagés – premières actions

2021-2026 : mise en œuvre

2026-2027 : évaluation et reconduite de la démarche pour la production d'un nouveau CLS

Dans le cadre de cette action, un suivi des conditions météorologiques locales et des aléas sera effectué.

Objectifs chiffrés		
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2026	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>	100% des professionnels de la gériatrie sensibilisés à la gestion des vagues de chaleur, développement d'au moins une campagne de sensibilisation sur les risques sanitaires liés à l'environnement (qualité de l'air, canicule, etc.)
2030	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>	Renouvellement des campagnes de sensibilisation et possible élargissement selon l'actualisation des données et des risques
2050	<i>Pas d'objectif chiffré associé</i>	Renouvellement des campagnes de sensibilisation et possible élargissement selon l'actualisation des données et des risques
Objectifs qualitatifs		
Renforcer la prise en compte croisée des problématiques Santé et Environnement. Informer la population et former les acteurs publics et spécifiquement ceux de la Santé sur les enjeux climatiques et de pollution atmosphérique locale.		
Pilotage		
Cible principale	Les personnes âgées, les jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes affectées de pathologies respiratoires dont les allergies. Le personnel médical et paramédical.	
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération pour la coordination du CLS sur les deux EPCI (Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff-Armor Communauté)	
Partenaires	ARS, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté, MSA, UCO, Air Breizh, Fondation Emmaüs, Centres hospitaliers, Fondation Bon Sauveur, CIAS Guingamp-Paimpol Agglomération ; CIAS Leff-Armor Communauté Personnes âgées : CLIC, ASAD Argoat, EHPAD Petite Enfance : RPAM de l'agglomération, crèches, écoles maternelles	
Moyens humains	1,5 ETP sur l'élaboration puis 1 ETP pour la mise en œuvre du CLS	
Moyens techniques		
Budget		
Financement mobilisable		

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
			++	+++	+	
Indicateurs de suivi						
Emissions de polluants atmosphériques réglementaires (Air Breizh)		Nombre d'actions menées dans le cadre du CLS		Relevés météorologiques annuels (températures moyennes, précipitations, etc.)		Nombre de jours en vigilance jaune, orange et rouge par type d'aléa

3 ORGANISER LE BIEN VIVRE DANS UN TERRITOIRE SOBRE EN ENERGIE

Introduction

Le plan climat air énergie territorial, dans le cadre du principe « Eviter – Réduire- Compenser » vise tout autant l'efficacité que la sobriété énergétique. Alors que la première renvoie à une notion de performance et donc de technique ; la seconde renvoie aux actions basées sur les évolutions de comportement ou les façons de procéder au sein des activités du territoire permettant de limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

Ce troisième axe porte des actions d'amélioration sur ces deux aspects, complémentaires, permettant d'engager le territoire vers une meilleure maîtrise de ses besoins énergétiques et une optimisation des usages qui y sont liés.

Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite donc, avec les six actions présentées dans le troisième axe de son plan climat, organiser des modes de vie et d'activités sobres en énergie tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie (confort des logements, accessibilité, etc.). Cela passe par une offre ambitieuse et diversifiée de mobilité, en limitant l'autosolisme, une redynamisation des centres-villes afin de favoriser les commerces locaux et éviter les multiples déplacements liés à l'étalement urbain ainsi que par la rénovation énergétique des logements.

Sommaire Axe 3

- 3.1 (Re-)dynamiser des centres villes pour un mode de vie sobre en énergie
- 3.2 Développer des alternatives quotidiennes à l'autosolisme
- 3.3 Explorer les intermodalités rail-route
- 3.4 Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat 2020-2025
- 3.5 Structurer une « maison de l'habitat » PLRH pour dynamiser le marché de la rénovation thermique en direction du particulier
- 3.6 Porter un projet exemplaire de réhabilitation de bâtiment

3.1 (Re-)dynamiser des centres villes pour un mode de vie sobre en énergie

Contexte et références			
<p>La ville de Guingamp et Guingamp-Paimpol Agglomération sont signataires depuis 2016 d'une convention de revitalisation du centre-ville et de développement du territoire (CRCDT). Cette convention 2017-2022 les engage sur 5 volets d'action en faveur de la centralité de Guingamp mais aussi, par capitalisation, de l'ensemble des centralités du territoire.</p> <p>Depuis, l'Agglomération est partenaire de 2 protocoles régionaux (Guingamp, Paimpol) dans le cadre des appels à projets « centres-bourgs » régionaux de 2018 et 2019, et s'est engagée dans l'appel à projet « Petites Villes de Demain » (PVD) en 2020. Ce projet, global et partagé avec les 57 communes, répond à 4 objectifs transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la réhabilitation de l'habitat ✓ Renforcer la commercialité en centre-ville ✓ Mieux maîtriser le foncier ✓ Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux <p>Le programme Petite Ville de Demain permet également de coordonner, sur 5 ans, l'ensemble des actions de revitalisation et de reconquête des centralités favorables à la transition : en luttant contre la vacance résidentielle et économique, des travaux en faveur de la lutte contre la précarité énergétique mais aussi par des actions plus larges en faveur de la sobriété foncière et de la limitation des déplacements entre l'urbain et le périurbain.</p>			
Référence SRADDET :	Objectifs 15 – 18 – 19 – 20	Objectifs du projet de territoire :	2-1
Descriptif			
<p>La limitation de l'étalement urbain constitue l'enjeu environnemental majeur du territoire. Le développement résidentiel en extension à un prix attractif contribue à renforcer la dévitalisation de la ville-centre et des centres-bourgs qui voient le parc de logements vacants s'accroître. Un objectif sera donc d'assurer une approche harmonieuse et partagée de la revitalisation des centralités sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, et notamment la cohérence et la complémentarité des projets d'aménagement du quartier « Gare » à Guingamp, du port à Paimpol ou encore le schéma de développement commercial. De même, la bonne coordination des partenaires et des différents dispositifs (financier, appels à projets, ...) pourra ainsi être garantie.</p> <p>La convention d'ORT du territoire est structurée autour des 5 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ✓ Favoriser un développement économique et commercial équilibré ✓ Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ✓ Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ✓ Fournir l'accès aux équipements et services publics <p>La mise en œuvre du projet se traduira pour les deux communes principales par :</p> <p>Paimpol : le projet propose une valorisation des flux et des atouts qui caractérisent le territoire et s'interconnectent : le centre s'ouvre sur le port avec des aménagements des espaces publics et se relie aux franges agricoles et aux quartiers périphériques avec la volonté de rendre plus lisibles les entrées de ville. Concertation active, déplacements alternatifs, renforcement de l'économie commerciale et artisanale sont autant d'actions menées et qui seront prolongées.</p> <p>Parmi les innovations : la structuration d'une AMAP et son point de vente en centre-ville, l'élaboration d'un schéma directeur des modes doux qui fera le lien entre le centre-ville et la périphérie notamment avec le quartier Kernoa (une « coulée verte » publique traversera le quartier et reliera le port, Guilben et la base de loisirs de Poulafret).</p> <p>Guingamp : le projet vise le renfort de l'offre de commerces et services en centre, la lutte contre la vacance commerciale, la vacance des logements, la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>Le cadre de contractualisation Petites Villes de Demain finance une partie de l'ingénierie dédiée et des projets.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-10,7% de consommation d'énergie ; -21,1% de GES)			15% de reconquête du logement vacant 12% du parc résidentiel rénové		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,2% de consommation d'énergie ; -33,3% de GES)			22% de reconquête du logement vacant 26% du parc résidentiel rénové		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-47,7% de consommation d'énergie ; -70,6% de GES)			30% de reconquête du logement vacant 100% du parc résidentiel rénové		
Objectifs qualitatifs						
Atteinte du « 0 artificialisation nette » à horizon 2050 Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville Favoriser un développement économique et commercial équilibré Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Fournir l'accès aux équipements et services publics						
Pilotage						
Cible principale	Démarche transversale : commerces, habitants, bailleurs sociaux, collectivités, etc...					
Pilote / maître d'ouvrage	Groupe projet : Guingamp-Paimpol Agglomération, villes de Guingamp et Paimpol					
Partenaires	Communes, services de l'Etat, PETR au titre du SCOT et des Contrats Territoriaux, Caisse des Dépôts et Consignation, CGET, Région Bretagne, Banque des Territoires, EPF Bretagne					
Moyens humains	Equipe projet de 4ETP en ingénierie (2 GPA – 1 ville Paimpol – 1 ville Guingamp)					
Moyens techniques						
Budget						
Financement mobilisable	Convention ORT : 50% d'1 ETP pour le poste de chef de projet pour le pilotage de l'ORT sur Guingamp et Paimpol.					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	+		++	+	+++	
Indicateurs de suivi						
Nombre de logements rénovés		Part des logements rénovés sur le parc total de logements de GPA		Evolution globale des surfaces artificialisées		
Nombre de projets de recyclage foncier menés				Surface des projets de recyclage foncier menés		

3.2 Développer des alternatives quotidiennes à l'autosolisme

Contexte et références			
<p>Les territoires ruraux cumulent les difficultés en matière de mobilité : à l'éloignement des pôles commerciaux et des bassins d'emploi s'ajoute le difficile maintien des services de proximité et des transports collectifs qui conduisent à privilégier de manière quasi exclusive le mode automobile.</p> <p>Pour être une option crédible, l'offre de transport alternative doit tenir compte des besoins spécifiques de mobilités (isolement géographique, faible densité, personnes âgées, etc.). Le PADD du PLUi intègre ces enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'accessibilité du territoire envers les services, bassins d'emplois et les équipements, notamment en développant le réseau de mobilités de l'Agglomération (« Axéo ») ; ✓ Améliorer l'offre d'aires de covoiturage autour des carrefours stratégiques et portes d'entrée du territoire (Coadout, Pont-Melvez, Saint-Clet, Bourbriac, Gurunhuel ...); ✓ Améliorer l'accessibilité au train par des parkings de rabattement à proximité immédiate réservés aux usagers. <p>Le 21 octobre 2019, Guingamp-Paimpol Agglomération a mis en place une délégation de service public pour le réseau « Axéo » qui offre diverses alternatives aux déplacements par voiture individuelle.</p>			
Référence SRADDET :	15 – 16 – 17 – 20 – 21 – 27 – 34	Objectifs du projet de territoire :	2-3 / 5-1
Descriptif			
<h3>3.2.1 Poursuivre le déploiement d'un réseau d'offres alternatives</h3> <p>L'Agglomération propose un service public de transport dont l'exploitation est confiée en Délégation de service public depuis le 21 octobre 2019, à un professionnel de la mobilité pour six ans : Transdev. Elle concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>les transports en commun urbains (Axéobus)</u> avec 3 lignes sur Guingamp et les communes limitrophes (Grâces, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon), assurées par des minibus de 23 places maximum. Les horaires sont identiques toute l'année. 1 ligne Paimpol-Ploubazlanec est assurée par des cars de plus de 50 places. Il y a des horaires différents en périodes de vacances scolaires ✓ <u>le transport à la demande (Axeo Bus)</u>, pour la mobilité de proximité avec une prise en charge à domicile et rabattement vers les centralités. Ce service est ouvert à tous pour tous les motifs de déplacement (pour toutes les communes exceptées celles desservies par les 3 lignes de Guingamp) ; ✓ <u>le Transport de Personnes à Mobilité Réduite (Axéo Bus+)</u>, également à la demande pour les communes desservies par les 3 lignes de Guingamp (service porte-à-porte) ✓ <u>les transports scolaires</u> à compter de 2022, avec 41 lignes de bus scolaires ouvertes à termes au grand public. ✓ <u>l'auto partage</u>, 5 véhicules seront déployés en 2021 sur le territoire en location de courte durée. Chaque véhicule sera affecté à une borne de recharge. Une convention de partenariat (CC du 13/03/2020) avec le SDE22 permet de mutualiser les équipements d'avitaillement existants (33 bornes en place sur le territoire). En fonction des résultats de cette première étape, 5 autres véhicules seront déployés sur le territoire. ✓ <u>le co-voiturage</u> avec l'adhésion à la plateforme de covoiturage OuestGo <p>Le réseau de transports publics sera structuré autour des Escales Axéo (points intermodaux) qui regrouperont les différentes offres pour une meilleure lisibilité : autopartage, covoiturage, stop, arrêt de bus, stockage de vélos...</p> <p>Le Fond de concours de l'agglomération, ligne « Nouvelles mobilités » permet aux communes d'investir elles-aussi dans la mise en œuvre d'infrastructures contribuant au renforcement des alternatives à l'autosolisme en finançant : l'élaboration et la mise en œuvre de schémas cyclables communaux, d'infrastructures de mobilités douces (voies, équipements, ...), la création d'aires de covoiturage et l'acquisition de véhicules électriques...</p>			
<h3>3.2.2 Initier une politique en faveur du vélo</h3> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Par le déploiement d'une flotte de VAE : Dans le cadre de la DSP, 150 vélos à assistance électrique sont mis en Location Longue Durée en 2020 + 150 autres dans les 5 ans. Un réseau de racks de stockage (parcs et vélobox) sera développé aux deux principales gares du territoire (Paimpol et Guingamp) et sur 10 autres points stratégiques notamment le long des haltes ferroviaires. ✓ Accompagner l'émergence d'une association locale des usagers de la bicyclette (type FUB), capable d'apporter une expertise d'usager en tant qu'interlocuteur des aménageurs. ✓ Développer l'offre vélo quotidienne en lien avec le Tourisme itinérant : il se fera en lien avec le service tourisme dans le cadre du projet de Tourisme sans voiture et avec les autres initiatives présentes sur le territoire (Vélo Sprint au FJT de Guingamp, réparation pour mise à disposition de vélos) ou avec des territoires voisins 			

- ✓ **Par l'élaboration de schémas de modes actifs** : à l'échelle de l'agglomération (portage GPA) et articulé avec ceux portés par les communes de Paimpol et de Guingamp

3.2.3 Développer une aide à la mobilité alternative pour l'accès à l'emploi :

Afin de fluidifier la gestion des emplois saisonniers, l'agglomération s'est penchée sur la question de la mobilité et de son rôle dans l'accès à l'emploi. « Scoot'n Job » permet de proposer un scooter électrique pour les employés saisonniers dans le secteur de Paimpol pour les locations courte durée (15 jours à 2 mois)

Par ailleurs un Guide des aides à la mobilité a été réalisé pour la Commission Territoriale Emploi Formation est destiné aux professionnels de l'accompagnement socio-professionnel pour se repérer dans les dispositifs d'accès à la mobilité pour l'emploi, la formation et l'insertion sur le Pays de Guingamp. Dans la continuité de cette initiative, la Mission Locale prévoit de développer une offre de véhicules électriques à destination des jeunes.

3.2.4 Favoriser le report vers la mobilité ferroviaire

Le Pôle d'Echanges Multimodal de Guingamp ponctue la BGV (Est-Ouest) pour le secteur du Trégor et articule les connexions longue distance avec les 89 km de la ligne Paimpol-Guingamp-Carhaix (Nord-Sud). Cette dernière a fait l'objet d'une réfection lourde en coopération avec la Région et le département (pour l'accessibilité ferroviaire) de 2016 à 2017. Elle accueille entre Pontrieux et Paimpol un train touristique : la Vapeur du Trieux, qui circule pendant la saison estivale. Le déploiement de box à vélo dans les principales gares contribuera au rabattement.

3.2.5 Réduire les distances à parcourir

Plusieurs actions peuvent contribuer à réduire le besoin de se déplacer ou le nombre de kilomètre à effectuer, notamment :

- ✓ En favorisant le télétravail et la visioconférence en communiquant auprès des entreprises du territoire
- ✓ En développant ou accompagnant le développement de tiers-lieux sur le territoire (projets publics et privés) ?
- ✓ En contribuant à rapprocher les lieux d'habitation et les lieux d'exercice de l'activité professionnelle ou de consommations, notamment à travers le PLUi

Objectifs chiffrés		
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers et non routiers : -5,7% de consommation d'énergie et -14,9% de GES par le report modal	Report de 14% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers et non routiers : -7,2% de consommation d'énergie et -18,8% de GES par le report modal	Report de 25% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur des Transports routiers et non routiers : -21,1% de consommation d'énergie et -27,9% de GES par le report modal	Report de 50% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun ; 100% des véhicules thermiques sont remplacés par des motorisations alternatives
Objectifs qualitatifs		
Contribuer aux objectifs de baisse de la consommation d'énergie et d'émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur Limiter l'imperméabilisation des sols liée aux infrastructures de transports		
Pilotage		
Cible principale	Tous les usagers du territoire (habitants, salariés, étudiants, élèves, touristes...)	
Pilote / maître d'ouvrage	DSP : GPA(investissement) et Transdev(exploitation) Schémas modes actifs : villes de Guingamp et ville de Paimpol	
Partenaires	TRANSDEV, Ouest Go, acteurs de l'insertion professionnelle, FJT Vélo Sprint Communes ; Conseil Départemental, ARS, Région, Office intercommunal du tourisme, Destination Baie de Saint-Brieuc	
Moyens humains		
Moyens techniques	300 VAE ; 10 voitures électriques ; 10 bus	
Budget	Montant prévisionnel de la DSP 2019-2025 : 1.960.318€ HT	
Financement mobilisable	Appels à projets nationaux et régionaux	

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	++		++		+	
Indicateurs de suivi						
Comptage cyclistes (boucles de comptage ?)		Linéaire aménagé par habitant / Budget vélo par habitant		Nombre d'usagers des TC		Nombre de km effectués en auto-partage

3.3 Explorer les intermodalités rail-route

Contexte et références			
<p>Le territoire est traversé par deux voies ferroviaires qui se croisent à Guingamp. L'axe Paimpol-Carhaix relie le Nord au Sud du territoire et l'axe Rennes-Brest relie l'Est et l'Ouest. Une offre de TER circule régulièrement sur les deux axes. Guingamp, au centre de ce dispositif ferroviaire, est intégrée au réseau des gares accueillant le TGV.</p> <p>La production agricole et agroalimentaire du territoire, très largement supérieur aux besoins des habitants, est principalement à vocation d'exportation. Entre 2010 et 2013, le territoire a porté, avec les producteurs légumiers du nord du territoire, une étude de faisabilité pour une plateforme logistique combiné rail-route sur la commune de Saint Agathon, dans le cœur de la zone d'activité de Bellevue. La plateforme devait pouvoir s'inscrire à termes dans le projet régional qui intégrait deux plateformes identiques sur Rennes et Morlaix. Le dépôt de bilan de l'opérateur de transport combiné Combiwest a conduit Guingamp Communauté à suspendre le projet.</p> <p>Depuis, le plan de relance économique gouvernemental a pris des dispositions favorables à la relance du fret ferroviaire et l'utilisation de « wagons isolés » serait à nouveau une solution envisageable. Ces derniers sont adaptés à une offre de transport qui ne correspond pas nécessairement à de gros volumes et leur usage ne requière pas de grandes infrastructures de transbordement ou de triage (dans le cas où ils viennent compléter des trains intermodaux).</p>			
Référence SRADDET :	4 – 15 – 16 17 – 20 – 21 – 27	Objectifs du projet de territoire :	2-1 / 5-1
Descriptif			
<h4>3.3.1 Poursuivre la réflexion sur une plateforme logistique combiné rail-route</h4> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Maintenir le projet de plateforme de transport combiné rail-route de fret dans le PLUi.</u> Les deux sites identifiés (site Uniroute à Grâces et site Bellevue sur Saint Agathon) pour l'installation d'une telle plateforme sont clairement destinées à cet usage dans le PLUi. Le SCOT entérine la possibilité du projet sur ce secteur. La gare de Guingamp, voire celle de Paimpol, pourrait également accueillir un projet de logistique par wagon isolé. ✓ <u>Travailler avec les entreprises de l'agroalimentaire sur la livraison de proximité</u> En lien avec le développement d'un Projet Alimentaire Territorial (fiche 4.5), il s'agira d'explorer les possibilités de la livraison moyenne distance par le chemin de fer avec la ligne Paimpol-Guingamp-Carhaix, dans la continuité de l'étude « De la fourche à la fourchette ». ✓ <u>Positionner le territoire comme terrain d'expérimentation</u> dans le cadre du Plan régional d'actions logistique du Conseil Régional qui soutient le développement de nouvelles offres de transport multimodales dans une perspective plus durable. Ce plan a vocation à : <ul style="list-style-type: none"> • développer de nouvelles offres plus durables, car multimodales de transport de marchandises. • accompagner l'amélioration de la performance de la chaîne logistique des entreprises • structurer la logistique avec des équipements multimodaux, dans une logique d'aménagement équilibrée du territoire. 			
<h4>3.3.2 Accompagner l'expérimentation du Taxirail</h4> <p>La start-up Exid Concept et Développement, localisée à Plusquellec, développe un module sans conducteur ultraléger pouvant transporter jusqu'à 40 personnes sur les rails : le Taxirail. Ce projet d'autorail autonome cible les petites lignes dont la rentabilité est difficile à atteindre.</p> <p>L'objectif est de maintenir les petites lignes en maîtrisant les coûts d'exploitation et en utilisant l'intelligence artificielle pour déterminer, en fonction des besoins des usagers, les horaires les plus pertinents de circulation. Le module prévoit également l'exploitation possible en transport à la demande en heures creuses.</p> <p>La phase de conception et d'études est en cours, le développement d'un prototype est programmé en 2021 et la commercialisation en 2023, c'est à dire au moment de l'ouverture à la concurrence des lignes TER. L'expérimentation du prototype pourrait se faire sur l'installation terminale embranchée reliant la ZI de Bellevue à la gare de Guingamp. Ce module qui pourrait circuler sur le réseau ferré disposera d'une autonomie de 600 kilomètres. <i>Véhicule hybride, fonctionnant avec des batteries et du biogaz ou de l'hydrogène, sa légèreté contribuera à réduire l'entretien des voies.</i> Des panneaux photovoltaïques permettront de produire l'énergie nécessaire pour l'éclairage, le chauffage et la climatisation, le divertissement comme le WIFI et le multimédia.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs des Transports (routiers et non routiers) : -9,8% de consommation d'énergie et -23,4% de GES		Hausse du trafic ferroviaire de 5%			
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs des Transports (routiers et non routiers) : -14% de consommation d'énergie et -32,9% de GES		Hausse du trafic ferroviaire de 8,3%			
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs des Transports (routiers et non routiers) : -44,2% de consommation d'énergie et -75,4% de GES		Hausse du trafic ferroviaire de 25%			
Objectifs qualitatifs						
Pilotage						
Cible principale	Production agricole et agroalimentaire					
Pilote / maître d'ouvrage	Pour la plateforme logistique : SNCF – opérateur de transport combiné -Transdev Rail Pour l'expérimentation Taxirail : Exid Conseil et développement					
Partenaires	SNCF, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental, ARS, Région, UCPT, syndicats de producteurs, logisticiens					
Moyens humains						
Moyens techniques	Règlement du PLUi					
Budget	Taxirail : à compléter					
Financement mobilisable	Aides régionales à l'acquisition de caisses mobiles rail-route. (20%)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	++		++			
Indicateurs de suivi						
Avancement du projet		Nombres de trajets réalisées		Tonnages transportés		

3.4 Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat 2020-2025

Contexte et références			
<p>Historiquement, seuls les deux secteurs urbains disposaient d'un PLH (Guingamp et Paimpol). Lors de la création de l'agglomération, le PLH a été étendu à l'ensemble du territoire. Le diagnostic a mise en évidence des problèmes forts de confort, d'indignité, de besoins d'adaptation et de précarité énergétique. 60 à 65% des foyers de l'agglomération sont éligibles au logement social. Sur le secteur guingampais, cette proportion monte à près de 80% des foyers.</p> <p>Une filière artisanale encore fragile en compétence et en capacité à absorber un marché de la rénovation thermique et énergétique qui évoluerait positivement. Seules les techniques d'insufflation, isolation extérieure et ossature bois sont suffisamment installées sur le territoire. Il n'y a pas de production de matériaux biosourcés.</p>			
Référence SRADDET :	21 – 27 – 33 - 34	Objectifs du projet de territoire :	1-3 / 2-1
Descriptif			
<p>L'action 5 du Plan Local de l'Habitat vise la massification de l'amélioration du parc existant et l'optimisation de sa performance énergétique. Les actions suivantes contribueront à cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renouvellement et renforcement du Programme d'intérêt Général Energie & Adaptation sur la durée du PLH. Partiellement centré sur la précarité énergétique conditionné à un taux d'amélioration énergétique (25% pour occupant ; 35 % bailleurs) - Convention ANAH (plafond de ressource) via le CDHAT. Majoration des aides avec l'instauration d'une éco-conditionnalité plus favorable aux économie d'énergie les plus importantes. Objectif : augmenter de 20% le nombre d'agrément « propriétaires bailleurs » accordés sur les deux dernières années du PIG précédent. ✓ Etude de faisabilité d'une Maison de l'Habitat et de l'Energie (voir fiche 3.5) en complément des missions d'accueil, de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage déjà existante dans le cadre du PIG : à ce nouvel objectif de réalisation de travaux d'amélioration aidés, y compris pour des publics non éligibles aux aides de l'Anah (programme SARE), pourraient également être adossées des missions plus large (petit tertiaire, éco-gestes...) ✓ Accompagnement de l'amélioration de la performance thermique du parc public ancien (HLM et communal) – objectif faciliter la réhabilitation de 40 logements par an, prime conditionnée au gain (35 à 50%) – 36 logements en propriété de l'agglo et 300 environ en propriété des communes ✓ Soutien au développement d'une filière Ecoconstruction afin de répondre aux objectifs de rénovation énergétique ambitieux ciblés dans le PLH. Il faut pouvoir répondre au manque d'artisans qualifiés dans les domaines pointus de la rénovation et la performance énergétique des bâtiments ✓ Aide aux expérimentation de solutions innovantes pour l'habitat de demain : incluant les logements passifs ou à énergie positive et les réhabilitations thermique avec un gain supérieur à 60% ✓ Lutte contre l'Habitat Indigne et la précarité énergétique : elle permet d'identifier des situations de précarité énergétique et d'insalubrité relative à la qualité de l'air. Un comité est en expérimentation sur Guingamp, et pourrait être étendu à l'ensemble de l'agglomération. D'ores et déjà, l'Agglomération a signé une convention avec les compagnons bâtisseurs de Bretagne afin que sur les 57 communes, des propriétaires en difficulté puissent réaliser des travaux en auto-réhabilitation accompagnée (ARA), notamment des travaux d'amélioration énergétique. ✓ Mise en place d'un SLIME (Service Local de l'intervention pour la Maitrise de l'Energie) pour les publics en précarité énergétique, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne <p>Par ailleurs, Guingamp-Paimpol Agglomération a souhaité élargir l'accompagnement conseil des ménages sur les dossiers de rénovations énergétiques au-delà des seules personnes éligibles aux aides de l'ANAH en conventionnant en continu avec cette dernière, et en assurant un suivi-animation permettant aux ménages de mieux appréhender les parcours de travaux. Par exemple en confiance cette mission à un avec opérateur agréé par l'Anah et/ou en s'appuyant sur les partenariats existant localement</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -3,2% de consommation d'énergie et -52,8% de GES par la rénovation des logements et la substitution des énergies fossiles utilisées			Atteindre 40% de la production de logements « à partir de l'existant » (reconquête de la vacance...) 1885 logements dont 675 « à partir de l'existant » 12% du parc résidentiel rénové et 95% du fioul domestique substitué		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -3,2% de consommation d'énergie et -66,6% de GES par la rénovation des logements et la substitution des énergies fossiles utilisées			26% du parc résidentiel rénové et 100% du fioul domestique substitué		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -3,2% de consommation d'énergie et -86,3% de GES par la rénovation des logements et la substitution des énergies fossiles utilisées			100% du parc résidentiel rénové et 100% du fioul domestique substitué		
Objectifs qualitatifs						
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation						
Pilotage						
Cible principale	Propriétaires occupants ou bailleurs, bailleurs sociaux					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération - Service Energie, Habitat, Mobilités					
Partenaires	Bailleurs sociaux, CDHAT, Fondation Abbé Pierre, ANAH, ADIL, CAUE, ABF, CAPEB, FFB, opérateurs ANAH, banques, artisans RGE, notaires, Association RELAI, Batipole ...					
Moyens humains	1 ETP pour le suivi de la mise en œuvre du PLH					
Moyens techniques						
Budget	Orientation 1 : Production et sobriété foncière : 594 000€ Orientation 2 : Amélioration du parc existant : 3 224 000€ Orientation 3 : Parcours résidentiels et mixité sociale : 4 276 000€ Orientation 4 : Besoins non couverts par les marchés : 637 000€ Orientation 5 : Piloter la politique : 820 000 €					
Financement mobilisable	ANAH					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+++	++		++	++	+++	
Indicateurs de suivi						
Nombre de foyers accompagnés dans leur démarche de rénovation		Gain énergétique moyen après travaux / ou gain kWh cumac via les CEE ?		Nombre de dossiers déposés à l'ANAH		Nombre de foyers suivi en SLIME

3.5 Structurer une « maison de l’habitat » PLRH pour dynamiser le marché de la rénovation thermique en direction du particulier

Contexte et références			
<p>Le service public de la performance énergétique de l’habitat (SPPEH) est inscrit dans la loi. Si elle confie l’organisation du SPEEH aux régions, elle ne précise pas certains points cruciaux tant quant à sa mise en œuvre, son financement, son pilotage et plus largement l’organisation territoriale de la rénovation énergétique.</p> <p>En Bretagne, la Région, l’État et l’ADEME favorisent le déploiement de Plateformes locales de rénovation de l’habitat. Point d’information et de contact avec les particuliers et les professionnels, il s’agit d’un levier essentiel de la réalisation du Plan de rénovation énergétique de l’habitat (PREH). Elles sont réunies au sein du réseau Renov’Habitat, porté par l’Etat, l’ADEME et la Région Bretagne, qui s’inscrit dans la démarche FAIRE (Faciliter, Accompagner, Informer à la Rénovation Énergétique) financé par la valorisation financière des Certificats d’Economie d’Energie.</p> <p>Il inclue également un volet en direction des entreprises du bâtiment qui peuvent conseiller sur l’amélioration de l’offre au particulier, former, informer sur les dispositifs financiers mobilisables dans le cadre des travaux et faire le lien avec des demandes de particuliers.</p>			
Référence SRADDET :	9 – 23 – 27 - 34	Objectifs du projet de territoire :	1-3
Descriptif			
<p><u>2021- 2022 : étude de faisabilité d’une PLRH</u></p> <p>En s’appuyant sur les travaux menés par le Pays de Guingamp en 2015, il s’agit de porter une étude de 18 mois pour calibrer, structurer et organiser le financement d’un futur dispositif (de type SARE). Cette étude permettra de mobiliser l’ensemble des acteurs concernés (opérateurs PIG, professionnels du bâtiment, de l’immobilier, opérateurs bancaires, associations locales bailleurs sociaux diagnostiqueurs...) dans le projet.</p> <p>L’objectif serait toutefois d’élargir l’objet de cette PLRH pour couvrir des domaines plus larges que la rénovation. C’est l’idée d’une Maison de l’Habitat et de l’Énergie, guichet unique pour recevoir et accompagner les ménages et les autres porteurs de projet (accueil physique et en ligne) dans leurs démarches pour toutes les questions touchant à l’habitat (rénovation thermique, handicap, rapport locatif adaptation, écoconstruction, énergies renouvelables, logement social, lutte contre le mal-logement et repérage des ménages isolés, aide au maintien à domicile, soutien à l’accession à la propriété, développement de l’habitat intergénérationnel, prévention de la dégradation des copropriétés fragiles, ...) et aux nouveaux modes de déplacement.</p> <p>Cet outil, qui s’appuiera sur des relais locaux afin d’assurer une relation de proximité avec les administrés (pôles, mairies, CCAS, ...), sera un point d’entrée prioritaire de la PLRH.</p>			
<p><u>2022-2025 : déploiement de la structure</u></p> <p>Cet outil aura pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les structures et acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ; • Assurer l’accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement et compléter le dispositif Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique (FAIRE) ; • Contribuer à la structuration de l’offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification (déploiement du signe RGE [Reconnu garant de l’environnement]) ; • Engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (Certificats d’économie économie [CEE]...) pour proposer une offre de financement adéquate. • Associer les autres acteurs du parcours résidentiel (notaires, agences immobilières, assureurs, banques...) pour accompagner au mieux la phase du transfert de propriété, qui concentre largement les investissements en rénovation. 			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -3,2% de consommation d'énergie et -52,8% de GES par la rénovation des logements et la substitution des énergies fossiles utilisées			12% du parc résidentiel rénové et 95% du fioul domestique substitué		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -3,2% de consommation d'énergie et -66,6% de GES par la rénovation des logements et la substitution des énergies fossiles utilisées			26% du parc résidentiel rénové et 100% du fioul domestique substitué		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -3,2% de consommation d'énergie et -86,3% de GES par la rénovation des logements et la substitution des énergies fossiles utilisées			100% du parc résidentiel rénové et 100% du fioul domestique substitué		
Objectifs qualitatifs						
Assurer un véritable accompagnement technique des porteurs de projet et favoriser des travaux de réhabilitation ambitieux nonobstant des dispositifs financiers changeants et souvent moins exigeants Assurer une vraie mission de sensibilisation sur les usages au sein des logements Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation						
Pilotage						
Cible principale	Les propriétaires occupants ou bailleurs					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	ANAH, ADIL, CAUE, ABF, CAPEB, CCI, CMA22, FFB, opérateurs ANAH, banques, artisans RGE, notaires, Association RELAI, Batipole, réseau Rénov'Habitat Bretagne ...					
Moyens humains						
Moyens techniques						
Budget	Inclus dans le budget PLH					
Financement mobilisable	Dans le cadre du réseau Rénov'Habitat Breton					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+++	++		++	++	+++	
Indicateurs de suivi						
Nombre de foyers accompagnés / logements rénovés thermiquement		Estimation kw cumac des travaux accompagnés		Nombre d'acteurs de la filière construction investis sur projet		

3.6 Porter un projet exemplaire de réhabilitation de bâtiment

Contexte et références			
<p>La ville de Paimpol compte 576 logements sociaux. Le parc est composé à 98% de logements collectifs, avec une offre importante de grands logements, ce qui paraît inadaptée aujourd’hui au vu des caractéristiques d’une population vieillissante et où la part des personnes seule prédomine.</p> <p>Dans ce contexte, les 233 logements sociaux construits en 1968 au cœur du quartier de Kernoa font l’objet d’un projet de restructuration pour s’adapter aux besoins des habitants. Proche du centre-ville, du port, de la plage de la Tossen, de la base de loisirs de Poulafret, accessible depuis la RD786, le quartier de Kernoa est un secteur privilégié de Paimpol. De surcroît, la jeunesse qui l’habite en fait le « poumon » de la Ville.</p> <p>Malgré ces qualités, la cité, déjà réhabilitée 9 fois depuis sa création, ne répond plus aux usages et aux besoins actuels et les logements restent énergivores. En témoignent le taux de vacance élevé des logements et la forte rotation des locataires (30% des locataires restent moins de 2 ans). Dans ce contexte, la Ville de Paimpol, en partenariat avec Côtes d’Armor Habitat, GP3A et le Département des Côtes d’Armor s’engagent dans une opération de requalification du quartier.</p>			
Référence SRADDET :	21 – 27 - 34	Objectifs du projet de territoire :	1-3
Descriptif			
<p>Les enjeux premiers l’opération de renouvellement et de requalification de la cité de Kernoa concernent l’amélioration du cadre de vie des locataires (confort thermique et acoustique) et le réajustement de l’offre à la demande (logements plus petits). Elle s’inscrit toutefois dans le cadre d’un projet de ville plus global, intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le désenclavement du quartier et son articulation au réseau des espaces publics, ✓ Le respect du patrimoine végétal, dense sur le secteur concerné, ✓ Le développement des déplacements doux ✓ La mixité sociale ✓ La création de nouveaux services. <p>Les porteurs du projet questionnent la durabilité des choix de requalification en explorant 4 scénarii qui confrontent l’impact de la démolition/reconstruction et de la réhabilitation/reconfiguration :</p> <p>Scénario 1 – démolition complète+ réhabilitation / reconfiguration de 233 logements</p> <p>Scénario 2 – démolition de 6 bâtiments + réhabilitation / reconfiguration de 2 bâtiments + logements neufs</p> <p>Scénario 3 – démolition de 5 bâtiments + réhabilitation / reconfiguration 3 bâtiments + logements neufs</p> <p>Scénario 4 – réhabilitation / reconfiguration de l’ensemble des bâtiments</p> <p>Pour chaque scénario incluant de la réhabilitation des logements, les 2 options « isolation par l’intérieur » et « isolation par l’extérieurs » seront explorées.</p> <p>Des données analysées seront : les impacts environnementaux (consommation en matières premières, bilan carbone sur le long terme, surface de sol perméable, ...), le coût financier de l’opération, l’efficacité thermique et phonique, le confort des logements, ...</p> <p>Une mission complémentaire prévoit l’analyse des scénarii en coût global avec un comparatif à « horizon 2040 ».</p> <p>A ces scénarii pourront s’ajouter des propositions alternatives, issues d’une part des travaux de l’ENSAB (Master 2 d’architecture) et d’autre part des résultats d’une concertation élargie, réalisée auprès des locataires, des riverains et des professionnels intervenant sur le secteur. Les études pré-opérationnelles sont prévues en 2021.</p> <p>Dans le même temps une réflexion est initiée pour ajouter un volet production solaire ou photovoltaïque dans le projet, notamment en mobilisant les financements citoyens (voir fiche 5.4).</p> <p>Cette réflexion globale sur la cité de Kernoa pourra être poursuivie afin d’envisager une labellisation écoquartier.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -6,2% de consommation d'énergie et -55,8% de GES			50% de réduction de la consommation d'énergie par logement réhabilité 12% du parc résidentiel rénové et 95% du fioul domestique substitué		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -11,8% de consommation d'énergie et -73,1% de GES			26% du parc résidentiel rénové et 100% du fioul domestique substitué		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Résidentiel : -36,3% de consommation d'énergie et -96,3% de GES			100% du parc résidentiel rénové et 100% du fioul domestique substitué		
Objectifs qualitatifs						
<ul style="list-style-type: none"> ✓ amélioration des logements et du cadre de vie ✓ lutte contre la précarité énergétique, à titre collectif bilan énergétique et GES) ✓ Le désenclavement du quartier et son articulation au réseau des espaces publics, ✓ Le développement des déplacements doux ✓ Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation 						
Pilotage						
Cible principale	Les habitants du quartier de Kerno					
Pilote / maître d'ouvrage	Cotes d'Armor Habitat – Ville de Paimpol –					
Partenaires	Département des Cotes d'Armor ; ENSAB (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne de Rennes) ; Guingamp-Paimpol Agglomération ANAH, ADIL, CAUE, ... TrégorEnerg'ethique					
Moyens humains						
Moyens techniques						
Budget	27 k€ études pré-opérationnelles en 2021 – budget de travaux à estimer					
Financement mobilisable	AAP Bâtiments performants de Ambition Climat					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+++	++		++	++	+++	++
Indicateurs de suivi						
Finalisation de l'étude	Estimation des kWh cumacs		Nombre de logements rénovés		Classe DPE des logements rénovés	

4 CONFORTER UNE ECONOMIE EN TRANSITION, DURABLE ET LOCALE

Introduction

L'approche territoriale du PCAET doit permettre de s'adresser à l'ensemble des acteurs locaux, dans l'ensemble de leur diversité et de leurs usages spécifiques. La réussite de la transition énergétique et écologique doit ainsi pouvoir s'appuyer sur les ressources économiques du territoire, mais aussi permettre leur valorisation et leur résilience face aux projections climatiques.

Le PCAET, à travers ce quatrième axe, souhaite précisément renforcer l'économie local en transition, afin de valoriser sa durabilité et son attachement local. Guingamp-Paimpol Agglomération vise ainsi le soutien et l'accompagnement de l'ensemble des filières majeures de son économie, avec un soutien aux entreprises du secondaire et du tertiaire notamment dans les économies d'énergies, des actions dédiées à la pêche en mer artisanale, un accompagnement vers un tourisme durable, un renforcement des capacités de résilience du secteur agricole (énergies, pratiques agricoles et séquestration carbone) ou encore, et c'est une première en France, la création d'une école dédiée aux technologies simples, pratiques et populaires que sont les Low Tech.

Sommaire Axe 4

- 4.1 Accompagner les entreprises du secondaire et du tertiaire dans la mise en œuvre de la transition
- 4.2 Développer la formation aux Low Tech
- 4.3 Réduire l'empreinte environnementale de la pêche en mer artisanale
- 4.4 Développer un projet touristique qui intègre et s'appuie sur les enjeux de la transition
- 4.5 Accompagner la transition et mobiliser la capacité de résilience du secteur agricole

4.1 Accompagner les entreprises du secondaire et du tertiaire dans la mise en œuvre de la transition

Contexte et références

La performance environnementale des entreprises est devenu un enjeu essentiel de leur développement et une condition de leur durabilité. L'économie circulaire est désormais un facteur clé de performance et de compétitivité du développement économique des entreprises. Mais la mise en œuvre d'une démarche globale de prise en compte de l'environnement reste complexe pour les TPE, qui peuvent difficilement avoir accès à certaines expertises.

Pour les accompagner, le réseau des Métiers de Bretagne et ses partenaires l'ADEME et le Conseil Régional, expérimentent depuis 2018 le dispositif « Eco-défis® des commerçants et artisans », qui permet de sensibiliser les artisans, par la mise en place d'actions concrètes au sein de leur entreprise.

Les entreprises accompagnées et conseillées se voient proposer 43 défis organisés autour de 7 thématiques : déchets, gestion des fluides : eau et énergie, transports, volet sociétal et processus d'achat par les produits. Le label remis officiellement aux entreprises engagées est valable un an. Il est attribué selon des critères régionaux, mais par un Comité d'attribution composé de techniciens ADEME, de la CMA22, de la CRMA et des services concernés de l'agglomération.

Référence SRADDET :	12 -21 -27	Objectifs du projet de territoire :	1-2
---------------------	------------	-------------------------------------	-----

Descriptif

4.1.1 Déployer Ecodéfis pour les entreprises artisanales

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a déployé le dispositif Eco-défis® sur le territoire en 2020, dans le cadre d'un partenariat avec Guingamp-Paimpol Agglomération. 17 entreprises, représentatives de l'ensemble du territoire et des différentes activités présentes ont été accompagnées. Les services concernés de l'agglomération (Développement économique, Prévention, collecte et valorisation des déchets, Energie, Mobilité, Eau et assainissement, Emploi et Formation) ont participé à la démarche pour identifier les réponses à apporter aux entreprises. 4 stagiaires « Technicien Low Tech » (renvoi Fiche 4.2) de la session 2020 de la Low Tech Skol initiée par le CFPPA du lycée de Kernilien ont également été intégrés au dispositif.

Eco-Défi® est également l'occasion de faire connaître aux artisans les autres accompagnements proposés par la CMA de Bretagne (réseau Répar'acteurs) et l'ADEME (TPE et PME gagnantes à tous les coûts).

A partir de 2021 les entreprises peuvent directement se faire connaître auprès de la CMA de Bretagne pour bénéficier d'un accompagnement vers la labellisation (100 entreprises accompagnées par an en Bretagne).

Guingamp-Paimpol agglomération soutiendra la mobilisation des entreprises et de leurs relais et la recherche de solutions engageant ses compétences. La Low Tech Skol pourra être remobilisée.

4.1.2 Expérimenter une approche territorialisée de « Diag Eco-flux » (PME de 20 à 250 salariés)

Destiné aux établissements volontaires de plus de 20 et de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat, « Diag Eco-flux » est un accompagnement global d'économies sur l'énergie, les matières, l'eau et les déchets proposé par l'ADEME et BPI France. Cet accompagnement individualisé sur 18 mois permet d'identifier les pertes cachées, de calculer leurs coûts, de proposer un plan d'action pour les réduire et optimiser les flux énergie, matières - déchets et eau tout en réalisant des économies récurrentes.

Une mobilisation collective de ce dispositif pourra être menée dans le pôle d'industries agroalimentaires de la zone de Bellevue, pour ajouter à la démarche individuelle la possibilité de développer des solutions partagées entre entreprises et avec les collectivités sur une base territoriale.

Toute entreprise du territoire souhaitant intégrer individuellement le dispositif peut également le faire et bénéficier des mêmes conditions. Guingamp-Paimpol Agglomération accompagnera la communication en direction des entreprises du territoire.

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs Tertiaire et Industrie : respectivement -19% et -14,5% de consommation d'énergie ; -21,7% et -23,3% de GES			30% des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété ; 20% des procédés de productions et des bâtiments industriels et tertiaires rénovés/optimisés ; 34% du fioul industriel et 24% du fioul tertiaire substitué		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs Tertiaire et Industrie : respectivement -31,7% et -21,1% de consommation d'énergie ; -44,9% et -46,2% de GES			50% des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété ; 33,3% des procédés de productions et des bâtiments industriels et tertiaires rénovés/optimisés ; 42% du fioul industriel et 37% du fioul tertiaire substitué		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs des secteurs Tertiaire et Industrie : respectivement -85,1% et -46,5% de consommation d'énergie ; -96,6% et -83,6% de GES			100% des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété ; 100% des procédés de productions et des bâtiments industriels et tertiaires rénovés/optimisés ; 100% du fioul industriel et tertiaire substitué		
Objectifs qualitatifs						
Intégration des notions d'adaptation au changement climatique (confort d'été, etc.) et de gestion de la qualité de l'air intérieur ; développement des filières de l'économie circulaire et diminution de la quantité de déchets « économiques »						
Pilotage						
Cible principale	TPE et PME du secteur artisanal					
Pilote / maître d'ouvrage	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 22 et Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne BPI France et ADEME (et CCI pour les TPE de moins de 20 salariés)					
Partenaires	Guingamp-Paimpol Agglomération – Service Energie, Habitat, Mobilités et Service Développement économique, CFPPA du lycée de Kernilien, ADEME, Clubs d'entreprises, acteurs publics liés aux achats, Low Tech Skol					
Moyens humains	1 agent CMA par département Techniciens de l'agglomération					
Moyens techniques	Convention de partenariat avec la CMA 22 et CRMA bureaux d'études du dispositif « Diag Eco Flux »					
Budget	Temps d'agent (public et consulaire) 4000 € HT maximum pour l'inscription des PME à Diag Ecoflux					
Financement mobilisable	Prise en charge de Diag Eco Flux à hauteur de 3000 € par l'ADEME en partenariat avec BPI France Sur projets de mise en œuvre : Conseil régional de Bretagne ; Aide ADEME aux audits énergétiques dans le bâtiment ; Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE-PME (jusqu'à 30% de 25000€)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	++		+	++		
Indicateurs de suivi						
Nombre d'entreprises engagées dans la démarche (labellisée ou non)		Nombre d'actions mises en œuvre par les entreprises (distinguer les 2 démarches)		Nombre d'artisans intégrant le réseau Répar'acteurs		Economies d'énergie estimées (diag eco-flux)

4.2 Développer la formation aux Low Tech

Contexte et références			
<p>Les « Low tech » sont un ensemble de techniques et technologies visant à réduire la complexité des produits et des procédés pour répondre efficacement à nos besoins tout en minimisant la consommation de ressources et la production de polluants. Elles doivent permettre de générer des économies en visant la sobriété pour les fluides et matières entrant dans les processus de fabrication.</p>			
Référence SRADDET :	6 – 9 - 27	Objectifs du projet de territoire :	
Descriptif			
<p>La première Ecole Low-Tech de France a ouvert en 2020 sur le territoire de l'agglomération. Ce parcours de formation en 9 mois, favorisant l'inclusion sociale et priorisant les personnes éloignées de l'emploi, a pour objectif de former des « technicien low tech » ou agent d'économie circulaire. La formation LowTech s'articule autour de 4 blocs de compétence répartis sur un volume horaire de 1 050h, dont 300 h en entreprise :</p> <p><u>Bloc 1</u> : Conduire des actions simples de réduction des consommations de flux au sein d'une entreprise <u>Bloc 2</u> : Allonger la durée de vie des petits équipements en entreprise <u>Bloc 3</u> : Gestion durable et valorisation des déchets <u>Bloc 4</u> : Se situer en tant que professionnel dans un développement de Low-tech</p> <p>2020 : 1^{ère} session de formation pour 15 stagiaires</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-10,7% de consommation d'énergie ; -21,1% de GES)			30% des habitants et des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété ; 20% des procédés de productions et des bâtiments industriels et tertiaires rénovés/optimisés		
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,2% de consommation d'énergie ; -33,3% de GES)			50% des habitants et des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété ; 33,3% des procédés de productions et des bâtiments industriels et tertiaires rénovés/optimisés		
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-47,7% de consommation d'énergie ; -70,6% de GES)			100% des habitants et des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété ; 100% des procédés de productions et des bâtiments industriels et tertiaires rénovés/optimisés		
Objectifs qualitatifs						
Développement des filières de l'économie circulaire et diminution de la quantité de déchets produits						
Pilotage						
Cible principale	Personnes en recherche d'emploi ; entreprises locales					
Pilote / maître d'ouvrage	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) du lycée de Kernilien					
Partenaires	Guingamp-Paimpol Agglomération ; Goodwill-Management ; Low-Tech Lab ; Région Bretagne ; Direccte					
Moyens humains						
Moyens techniques						
Budget	2020 : 183 600 € TTC d'investissement et 116 180 € TTC de fonctionnement pour la première session 100 000 € gpa / 60 000 € Région Bretagne / 17 680 € Mécénat / 17 680 € Eurédén Direccte / Fond Leader					
Financement mobilisable	mécénat d'entreprise, subvention Direccte, Eredén et gpa					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	+		+	+		
Indicateurs de suivi						
Nombre de stagiaires formés		% d'accès à l'emploi en fin de formation				

4.3 Réduire l’empreinte environnementale de la pêche en mer artisanale

Contexte et références			
<p>NB. : Les ports de Loguivy-de-la-Mer et Pors Even à Ploubazlanec et le port de Paimpol appartiennent au Quartier maritime de Paimpol, qui compte 115 bateaux. La pratique de la pêche locale amène de nombreux bâtiments à changer de localisation sur le quartier maritime dans le courant de l’année. Par conséquent, afin de prendre en compte cette spécificité, les données de la pêche du Quartier maritime seront comptabilisées à l’échelle des deux EPCI Lannion Trégor Communauté (50%) et Guingamp-Paimpol Agglomération (50%).</p> <p>La consommation d’énergie de la pêche est ainsi évaluée pour Guingamp-Paimpol Agglomération à 16 GWh /an et les émissions à 4 433 teq CO²/an. Tous ces bâtiments fonctionnent au gasoil pêche, fortement émetteur de GES mais également générateurs de polluants atmosphériques locaux.</p> <p>Le principal potentiel de réduction dans ce secteur est lié au progrès technologique sur les motorisations, les équipements, les structures et les carburants. Les modifications de comportement (réduction des vitesses de course, réglage des engins...) peuvent également avoir un impact, mais bien moindre.</p>			
Référence SRADDET :	12 – 20 – 21 - 27	Objectifs du projet de territoire :	2-3
Descriptif			
<p>4.3.1 Participer au développement d’un carburant plus sobre en GES</p> <p>A travers le groupement de distribution de gasoil pêche-Ysblue, la coopérative maritime de Paimpol est partenaire de l’énergéticien TOTAL pour le développement d’un carburant pour les bateaux de pêche émettant 50% de moins de GES et moins de polluants atmosphériques. Paimpol est le quartier maritime référent national pour ce projet.</p> <p>Dès 2021, les deux postes de distribution de Loguivy et de Paimpol seront avitaillés à 100 % avec ce nouveau carburant. Ysblue distribue 1,3 millions de litres de carburant aux 115 armements du quartier maritime.</p>			
<p>4.3.2 Dispositif AMAREE pour réduire la consommation d’énergie des bateaux</p> <p>Depuis 2018, le programme AMARREE (Accompagnement des Marins-pêcheurs dans la Réalisation d’Economies d’Energie) accompagne les marins-pêcheurs artisanaux dans le suivi et la gestion de leurs consommations de carburant.</p> <p>Une expérimentation d’économètres concernant à terme 250 bateaux en France est menée par la Coopération Maritime en collaboration avec l’ADEME et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, financée par Total Marketing France. 25 bateaux du quartier maritime en seront équipés et leurs équipages formés dans le cadre de l’expérimentation. 11 de ces bateaux sont enregistrés sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.</p> <p>Ces appareils permettent le suivi instantané de la consommation et le calcul des scénarios prenant en compte le litrage, la distance et le temps. Les marins pêcheurs accueillant un économètre financé dans ce cadre bénéficient d’une formation à l’éco-conduite, pour la prise en main de l’outil, organisée par le Lycée maritime de Paimpol. Elle doit permettre d’identifier les pistes d’amélioration des pratiques concrètes et personnalisés. Ces formations sont programmées en 2021.</p> <p>Par ailleurs, la Coopération maritime développe un Observatoire Économique du Carburant, dont l’objectif initial est de fournir des informations en temps réel pour mieux comprendre la part du poste carburant dans le chiffre d’affaires. Il présente l’évolution du prix du carburant et les moyennes de consommation des navires de pêche. Un catalogue des dispositifs existants en matière d’économies d’énergie y est également disponible.</p> <p>Enfin on mentionnera que, dans le cadre de son action Pêche propre, la Coopération maritime est à l’origine du projet national RECYPECH qui doit permettre d’accompagner le secteur de la pêche professionnelle afin d’optimiser le dispositif de collecte et de traitement des engins de pêche usagés (EPU).</p> <p>Une opération pilote est menée en partenariat entre la Coopérative maritime et les EPCI du quartier maritime avec les ports du territoire pour élaborer puis à mettre en œuvre, un schéma test de collecte sélective des filets de pêche usagés (FPU) (en vue de maximiser leur valorisation / recyclage. L’objectif est de rentabiliser au mieux le circuit logistique par la massification des apports et de créer une synergie entre les 6 ports. Les filets préparés par l’ESATCO de Plourivo seront recyclés par l’entreprise Fil et Fab de Brest puis les granulés seront utilisés par l’entreprise Nanovia de Louargat comme matière première pour l’impression 3D.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Agriculture et Pêche : -11,2% de consommation d'énergie et -15,4% de GES		Contribution à l'objectif de substitution du secteur Agriculture et Pêche : 39% du fioul du secteur substitué			
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Agriculture et Pêche : -18,3% de consommation d'énergie et -26,3% de GES		Contribution à l'objectif de substitution du secteur Agriculture et Pêche : 58% du fioul du secteur substitué			
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Agriculture et Pêche : -49,5% de consommation d'énergie et -65,2% de GES		Contribution à l'objectif de substitution du secteur Agriculture et Pêche : 100% du fioul et 66% du gaz du secteur substitué			
Objectifs qualitatifs						
Diminution des émissions de polluants et de la pollution marine						
Pilotage						
Cible principale	Marins-pêcheurs ; armateurs ; membres d'équipage					
Pilote / maître d'ouvrage	Coopérative Maritime de Paimpol (quartier maritime) – Coopération maritime (niveau national) - Total – Lannion-Trégor-Communauté t Guingamp-Paimpol Agglomération pour le projet RECYPECH					
Partenaires	ADEME ; Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ; Lycée maritime de Paimpol					
Moyens humains	2 ETP de la Coopération Maritime affectées à l'Observatoire économique du carburant 4 jours de formateur pour 8 à 12 maîtres d'équipage formés					
Moyens techniques	25 économiseurs de carburant embarqués (11 sur GPA)					
Budget	10 000 € par économiseur					
Financement mobilisable	Prise en charge par Total des économiseurs dans le cadre des CEE					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	+++		+++	+		
Indicateurs de suivi						
Nb de bateaux équipés	Evaluation des consommations évitées		Transcription en Qté GES et polluants atmo			

4.4 Développer un projet touristique qui intègre et s'appuie sur les enjeux de la transition

Contexte et références			
<p>Le Schéma de développement touristique réalisé en 2018 par Guingamp-Paimpol Agglomération met en évidence des caractéristiques locales largement valorisables dans un projet de tourisme vert / tourisme nature. Le territoire bénéficie en effet de nombreux atouts patrimoniaux sur lesquels appuyer le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement : les paysages ruraux et littoraux, un patrimoine riche et singulier tant sur le plan culturel, paysager, qu'architectural, des productions artisanales ancrées, un tissu associatif dense.</p> <p>Par ailleurs, les résultats saisonniers des trois dernières années mettent en évidence l'engouement des touristes pour le côté « ressourcement » de ce territoire au climat tempéré océanique et désormais facilement accessible avec la BGV. Il est donc essentiel d'anticiper la confirmation de cette tendance et de favoriser le développement d'un tourisme compatible avec les enjeux du changement climatique (énergie, ressource en eau, protection des milieux, développement endogène, marché immobilier...) et préservant les atouts touristiques du territoire.</p>			
Référence SRADDET :	10 – 12 – 13 - 27	Objectifs du projet de territoire :	2-3
Descriptif			
<h3>4.4.1 Stratégie touristique : renforcer l'offre de tourisme durable</h3> <p>Dans le Schéma de développement touristique, les objectifs suivants traduisent les enjeux de la transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une offre touristique tournée vers et respectueuse de l'environnement celui-ci, pour créer une véritable offre en tourisme « vert », notamment liée au développement du « sport nature » et au « tourisme sans voiture ». ✓ Activités : Renforcer et diversifier l'offre en permettant l'implantation de nouvelles activités émergentes tout en prenant en compte les enjeux environnementaux ; ✓ Hébergement : améliorer l'offre à proximité de la nature et des sites touristiques majeurs (Vallée des Saints, littoral, rivière, patrimoine remarquable...) n'accentuant pas l'impact sur l'environnement; permettre le développement de l'hébergement de plein air ou assimilé et l'accueil chez l'habitant. ✓ Mobilité : faciliter l'articulation entre les sites touristiques et les hébergements, notamment en développant l'offre en transport en commun et les aménagements liés aux déplacements doux ; densifier le maillage des itinéraires touristiques existants en privilégiant les modes doux et actifs. <p>Ces orientations se déclinent concrètement dans les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Randonnées : Tro Breizh (Compostelle breton) et Grande Randonnée de Pays Goëlo en Tregor, accessibles en train pour un tourisme sans voiture ; la valorisation du GR34 à travers les 5 sens ✓ la création d'une station de trail (4 parcours) au sein de la destination KalonBreih ✓ la qualification de l'offre d'hébergement (label accueil vélo, étape rando Bretagne, rando accueil) ✓ la création d'une station de Sport & Nature à Belle Isle en Terre (action sur l'ensemble du territoire) ✓ les parcours de pêche sur le Trieux et le léguer... 			
<h3>4.4.2 Office intercommunal du Tourisme : développer un projet d'établissement 2021-2023 autour de la transition</h3> <p>L'OIT Guingamp-Baie de Paimpol s'est engagé dans un projet d'établissement durable avec un 1^{er} séminaire le 16 janvier 2020 pour construire un programme d'actions en interne et vers les partenaires de l'OIT (hébergeurs, prescripteurs, animations...) en s'appuyant sur les ressources de l'agglomération et de ses partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>En interne</u> : il s'agira de diminuer l'impact environnemental du service dans toutes ses actions (dès 2020). ✓ <u>Dans le cadre de l'animation du réseau des partenaires</u> (hébergeurs, artisans, commerçants, restaurateurs, équipements de loisirs, etc...) par la diffusion d'informations sur les enjeux, les moyens, les financements mobilisables pour l'intégration de la transition dans leurs pratiques (dès 2021). ✓ <u>Par le développement d'une offre « packagée »</u> valorisant la chaîne de valeur locale, le tourisme durable et soucieuse de la préservation des patrimoines, dans le cadre du programme régional Fair Breizh pour bénéficier d'un accompagnement par l'Association pour le Tourisme équitable et solidaire (ATES) et visant à : <ul style="list-style-type: none"> ○ définir un nouveau plan marketing partagé autour des valeurs du tourisme durable. ○ tendre éventuellement à terme vers le label Tourisme Equitable et Solidaire. 			

4.4.3 S'inscrire dans le projet de tourisme éolien autour de la baie de Saint Brieuc

La Destination Baie de Saint Brieuc et l'opérateur en charge du projet éolien offshore en baie de Saint Brieuc souhaitent coordonner des acteurs muséaux du pourtour de la baie pour proposer une offre autour du développement d'un tourisme industriel axé sur le chantier géant de la construction du parc éolien.
 Le projet se veut structurant à l'échelle de la Baie.

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-10,7% de consommation d'énergie ; -21,1% de GES ; production d'ENR de 551 GWh)		Contribution aux objectifs de report modal : 14% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun ; 30% des habitants et des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété			
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-17,2% de consommation d'énergie ; -33,3% de GES ; production d'ENR de 693 GWh)		Contribution aux objectifs de report modal : 25% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun ; 50% des habitants et des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété			
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs globaux (-47,7% de consommation d'énergie ; -70,6% de GES ; production d'ENR de 857,5 GWh)		Contribution aux objectifs de report modal : 50% des déplacements en voiture reportés sur le covoiturage, les modes actifs ou les transports en commun ; 100% des habitants et des entreprises sensibilisées aux principes de sobriété			
Objectifs qualitatifs						
Obtenir la labellisation « destination rando »						
Diminuer la pollution diffuse et contribuer à la protection des milieux naturels						
Pilotage						
Cible principale	Acteurs du secteur touristique – usagers de l'offre touristique					
Pilote / maître d'ouvrage	Schéma touristique : Guingamp-Paimpol Agglomération Démarche OIT : Office de tourisme intercommunal Guingamp - Baie de Paimpol Tourisme éolien : AILE Marine					
Partenaires	Mil Marin, Gwinzegal, Destination Baie de Saint Brieuc, Conseil régional, Conseil départemental					
Moyens humains	Service Tourisme-Rando : 3.2 ETP					
Moyens techniques	1 OIT avec 7 bureaux d'information touristique L'intégration des chemins de randonnée, vélo, trail et VTT sur le site de l'Office intercommunal de Tourisme : www.guingamp-paimpol.com 4 sites et maisons nature et 1 station Sports & Nature					
Budget	120 000 € en 2021 pour le développement du sport nature					
Financement mobilisable	Schéma touristique : Démarche OIT : subventions ADEME, Région pour hébergements Tourisme éolien : 1% culturel du projet offshore AILE Marine					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	+		+	+		
Indicateurs de suivi						
Nb de partenaires associés au projet de tourisme durable		Evolution de la fréquentation de l'offre touristique « verte »		Nombre d'actions de communication/sensibilisation à destination des partenaires		

4.5 Accompagner la transition et mobiliser la capacité de résilience du secteur agricole

Contexte et références			
<p>La Bretagne est un territoire d'exportation agricole essentiel à l'échelle française et internationale. Elle regroupe des exploitations variées avec des fonctionnements et des modèles économiques très différents. Les crises récentes (sanitaires, de consommation, événements climatiques...) ont mis en évidence des vulnérabilités de certains modèles agricoles, notamment les moins autonomes. Dès 2019, l'agglomération a fait le choix du renforcement des filières locales par l'engagement de la restauration collective, prescripteur important du territoire. Lors de la crise sanitaire de 2020, les consommateurs ont à leur tour massivement plébiscité les producteurs de proximité, ainsi revalorisés dans leur métier. L'objectif de toute stratégie agricole étant de soutenir voire développer une activité soutenable économiquement, socialement et environnementalement, l'entrée par la résilience devient, dans un contexte de renforcement de la fréquence des crises, une évidence pour concevoir la stratégie à long terme.</p>			
Référence SRADDET :	11 – 12 – 13 – 21 – 27	Objectifs du projet de territoire :	3-1
Descriptif			
<h3>4.5.1 Déployer un Projet Alimentaire Territorial</h3> <p>Il sera orienté sur la relocalisation de la production alimentaire à destination humaine ou animale. La crise sanitaire 2020, en confirmant les fragilités d'un système largement basé sur l'import/export, a mis en évidence l'enjeu de la relation entre production et consommation locale et la question fondamentale de l'autonomie des exploitations. En outre, les exploitations agricoles jouent un rôle fondamental dans la capacité de résilience du territoire. Les impacts environnementaux positifs et négatifs de l'activité agricole sont déterminants sur la qualité des milieux, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources.</p> <p>Le PAT a comme objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structurer l'offre agricole issue du territoire ; ✓ Créer des liens entre les agriculteurs et les consommateurs ; ✓ Favoriser l'accès à une alimentation diversifiée et locale ; ✓ Réviser le système alimentaire du territoire pour une alimentation locale et de saison ; ✓ Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire pour sécuriser ce volet ✓ Accompagner les acteurs (public, privés, collectifs) porteurs de l'achat des produits alimentaires vers des circuits de proximité. <p>Le bien être alimentaire des habitants ainsi que la filière agricole sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération sont des éléments d'importance. C'est à cet égard que l'agglomération souhaite inscrire le Projet Alimentaire Territorial dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (délibération du 17 décembre 2019).</p> <p>Les actions prévues dans le cadre du PAT sont :</p> <p>Renforcer la connaissance de l'offre agricole et alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic de la chaîne des acteurs du système alimentaire ; ✓ Diagnostic des actions portées par les communes du territoire concernant des dynamiques alimentaires (exemple : achat public orienté vers le soutien des filières agricoles locales de qualité, circuits locaux existants, lutte contre le gaspillage, sensibilisation des comportements alimentaires...) ; ✓ « Etude de potentiel » des ressources alimentaires mobilisables sur le territoire ; ✓ Etude sur les plateformes logistiques et les outils de transformation existants sur le territoire <p>Poursuivre l'animation des acteurs de la restauration collective et la mise en relation avec les producteurs locaux</p> <p>Accompagner les projets logistiques et de transformation permettant de structurer la consommation de produits locaux</p> <p>Travailler avec les acteurs du tourisme à la valorisation des produits et savoir-faire locaux</p> <p>Identifier les leviers de soutien à l'agriculture au travers de l'action foncière (adaptation du foncier agricole, valorisation des réserves foncières à vocation économique)</p> <p>Etudier la faisabilité et la mise en œuvre du glanage agricole solidaire</p>			

4.5.2 Développer le réseau d'observation du climat ORACLE (Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement Climatique)

Initié en Aquitaine en 2010, ORACLE a été mis en place en Bretagne en 2019 pour décrypter les changements en cours pour l'agriculture. L'outil étudie trois types d'indicateurs pour identifier menaces et opportunités : Indicateurs climatiques, agro climatiques et d'impacts réels sur les cultures. Le développement de cet outil implique de pouvoir s'appuyer sur des relevés et observations effectués par les agriculteurs eux-mêmes.

- ❖ Inviter les agriculteurs à l'échelle du territoire à intégrer le système Oracle
- ❖ Communiquer et informer sur l'évolution du climat
- ❖ Exploiter les 40 ans de suivi agro-clim de l'UCPT/Les Maraîchers d'Armor (station de Pleumeur-Gautier) et 10 ans sur Camlez ainsi que les données cumulées par le Lycée Kernilien

4.5.3 Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre d'actions en faveur du climat

La boîte à outils mise en place par la Chambre d'agriculture est composée de 38 actions à mettre en place pour réduire l'impact de la production agricole sur le climat et s'inscrire dans les objectifs de la neutralité carbone 2050.

Les objectifs qui structurent la boîte à outil de la CRAB sont :

- ✓ La maîtrise de la consommation d'énergie
- ✓ La production d'énergie renouvelable et sa livraison par réseaux de chaleur
- ✓ La réduction des émissions de gaz à effet de serre (énergétiques et non-énergétiques)
- ✓ Le stockage du carbone dans les sols ou la végétation et par la production biosourcée à usage non alimentaire
- ✓ La réduction des polluants atmosphériques
- ✓ L'adaptation de l'exploitation aux changements climatiques

À l'issue d'un diagnostic propre à l'exploitation, le Conseil Gaz à Effet de Serre ou diagnostic CAP2ER, le conseiller de la CRAB accompagne l'exploitant pour déterminer les actions les plus pertinentes en ciblant 4 objectifs :

- ✓ Consommer moins d'énergie, réduire les polluants atmosphériques et réduire les émissions de GES
- ✓ Produire de l'énergie renouvelable et livrer de l'énergie par les réseaux de chaleur
- ✓ Stocker du carbone (sols et végétaux) et développer des productions biosourcées à usages non alimentaires (par exemple en améliorant l'efficacité des couverts végétaux, en augmentant la part de prairie dans l'assolement, la durée de vie des prairies, et/ou la part de l'herbe dans la ration, et/ou l'autonomie fourragère, en développant le bocage et les usages du bois local dans l'énergie et la construction, etc.).
- ✓ S'adapter aux changements climatiques

Guingamp Paimpol Agglomération accompagnera la CRAB pour organiser des séances locales de présentation des dispositifs d'accompagnement et d'aide financière mobilisables par les agriculteurs.

Objectifs chiffrés		
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2026	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Agriculture et Pêche : -11,2% de consommation d'énergie et -15,4% de GES	Contribution aux objectifs du secteur Agriculture et Pêche : 39% du fioul du secteur substitué, 20% des bâtiments agricoles rénovés, 20% des exploitations sensibilisées aux principes de sobriété et à l'optimisation des processus de production
2030	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Agriculture et Pêche : -18,3% de consommation d'énergie et -26,3% de GES	Contribution aux objectifs du secteur Agriculture et Pêche : 58% du fioul du secteur substitué, 33% des bâtiments agricoles rénovés, 33% des exploitations sensibilisées aux principes de sobriété et à l'optimisation des processus de production
2050	Contribution à l'atteinte des objectifs du secteur Agriculture et Pêche : -49,5% de consommation d'énergie et -65,2% de GES	Contribution aux objectifs du secteur Agriculture et Pêche : 100% du fioul du secteur substitué, 100% des bâtiments agricoles rénovés, 100% des exploitations sensibilisées aux principes de sobriété et à l'optimisation des processus de production
Objectifs qualitatifs		
Développer la consommation locale, adapter les systèmes de production aux évolutions climatiques		
Pilotage		
Cible principale	Opérateurs des filières alimentaires de proximité (producteurs, transformateurs, distributeurs) ; consommateurs (dont structures de restauration collectives)	
Pilote / maître d'ouvrage	PAT : Guingamp Paimpol Agglomération Actions GES : Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	

Partenaires	Tous les acteurs de la chaîne de production / distribution / consommation alimentaire : Agriculteurs, IAA, logisticiens, CRAB, GAB 22, CEDAPA, syndicats agricoles, SCIC, Conservatoire du littoral, ONF, Coopératives du territoire, Groupement des producteurs, hébergeurs touristiques, restaurateurs, cuisines collectives					
Moyens humains	1 ETP Guingamp Paimpol Agglomération sur le PAT					
Moyens techniques	Animation auprès des entreprises de l'IAA par la CCI Banc d'essai pour les tracteurs					
Budget	PAT : 65 000 €					
Financement mobilisable	Appels à projets Ambition Climat Subventions Régions et ADEME sur projets					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
++	++	++	+	++		++
Indicateurs de suivi						
Nombre de points de vente de produits locaux		Nombre d'exploitations investies dans un ou plusieurs circuits-courts		Part de la restauration collective atteignant les objectifs de la loi EGALIM		
Nombre d'agriculteurs intégrés au système ORACLE		Nombre d'agriculteurs accompagnés pour un diagnostic		Nombre d'actions mises en œuvre dans les exploitations		

5 OPTIMISER LES RESSOURCES ENERGETIQUES LOCALES DANS LE RESPECT DE LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

Introduction

Le Plan Climat Air Energie Territorial, au-delà des réductions de consommations énergétiques, vise également à produire localement de l'énergie renouvelable en s'appuyant sur les forces du territoire. Il s'agit à la fois de réduire les pertes liées au transport de l'énergie, de substituer les énergies fossiles fortement contributrices au changement climatique et de sécuriser l'approvisionnement énergétique local. Ainsi, Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite à travers ce dernier axe pérenniser certaines actions engagées et développer localement les énergies renouvelables qui permettront d'augmenter l'autonomie énergétique du territoire et, de ce fait, sa résilience.

Plusieurs projets sont prévus comme le développement d'une chaufferie permettant d'alimenter un réseau de chaleur urbain ainsi qu'un réseau dédié aux industriels, la pérennisation du site expérimentale d'hydrolienne, qui pourrait devenir une source majeure d'énergie renouvelable, ou encore le développement d'une filière bois énergie via les haies bocagères. Par ailleurs, si la collectivité souhaite s'investir dans des projets d'énergies renouvelables, Guingamp-Paimpol Agglomération désire également engager les citoyens et leur permettre de prendre part à de projets énergétiques portés par eux. Enfin, les exploitations agricoles locales sont un atout pour l'autonomie énergétique du territoire, la collectivité souhaite donc accompagner et renforcer les capacités de production au sein de ce secteur.

Sommaire de l'axe 5

- 5.1 Engager les collectivités locales dans la planification énergétique territoriale et la production d'énergies renouvelables
- 5.2 Poursuivre le projet de chaufferie en économie circulaire avec réseau de chaleur urbain et réseau de vapeur industrielle
- 5.3 Pérenniser le site d'expérimentation d'hydroliennes
- 5.4 Développer le portage de projets d'énergie citoyenne
- 5.5 Développer la filière bois énergie, notamment issue du bocage
- 5.6 Renforcer l'autonomie des exploitations agricoles par le développement des énergies renouvelables et de récupération
- 5.7 Développer l'accès aux carburants alternatifs

5.1 Engager les collectivités locales dans la planification énergétique territoriale et la production d'énergies renouvelables

Contexte et références

Le diagnostic du Plan Climat a mis en évidence les nombreuses ressources en énergie renouvelables mobilisables sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération. Afin d'optimiser ces ressources, le territoire développe une approche de planification, qui applique les principes de renforcement de l'adéquation entre les ressources et l'utilisation locales, la sécurisation des besoins fondamentaux et la solidarité avec les territoires moins bien dotés en ressources énergétiques. La planification énergétique permet de concevoir un aménagement durable du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux, socio-économiques et techniques, en cohérence avec les territoires limitrophes. La planification traduit en mesures concrètes les objectifs de politiques énergie-climat que les pouvoirs locaux se sont fixés à l'échelle territoriale. Elle préfigure les investissements liés au développement des énergies renouvelables et à l'optimisation des réseaux, en visant l'indépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

Référence SRADDET :

13 - 27

Objectifs du projet de territoire :

I-3

Descriptif

5.1.1 Préciser le potentiel mobilisable en énergies renouvelables

Une première étape consistera à d'affiner la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable, par filière et/ou secteur géographique en privilégiant les logiques d'autoconsommation. Les différents projets inscrits au PCAET sont :

- ✓ Le recensement des terrains dégradés pour l'installation de fermes solaires (réalisé en 2019)
- ✓ La planification énergétique concertée pour le développement de la filière éolienne (2021)

Ce projet, porté par Guingamp Paimpol Agglomération, et lauréat de l'Appel à projet Ambition Climat 2020 Planification Énergétique, s'inscrit dans un partenariat fort avec la DDTM22. Il vise à définir les conditions d'un développement éolien maîtrisé, acceptable socialement et répondant aux objectifs ambitieux de développement fixés dans la stratégie du PCAET. L'objectif est, en s'appuyant sur une concertation forte avec la population, de :

- ✓ Poser des règles partagées pour maîtriser le développement éolien, à intégrer au futur PLUi et faire ainsi référence pour les dossiers d'instruction à venir
- ✓ Définir les zones et les conditions les plus favorables pour optimiser les implantations d'éoliennes sur le territoire, notamment en s'appuyant sur les échéances de redimensionnement des premiers parcs équipés.

Les autres thématiques à explorer en fonction des opportunités de financement et des projets émergents seront :

- ✓ Une étude de gisement de ressources méthanogènes par secteur géographique
- ✓ L'identification des secteurs favorables pour l'implantation de réseaux de chaleur en lien avec la filière bois locale
- ✓ Le recensement des opportunités de développement du solaire (thermique et photovoltaïque) en ombrières et toitures supérieures à 1000 m²

5.1.2 Se doter d'une stratégie et d'une ingénierie financière pour la transition énergétique des collectivités

Au-delà de donner un cadre réglementaire à la planification énergétique dans le PLUi, l'objectif sera également de permettre aux collectivités de définir leur mode d'engagement dans la transition énergétique. Trois options majeures sont à explorer durant les 6 années du PCAET : du portage en régie directe à la mise en concurrence des exploitants en passant par le co-développement de projet, incluant le financement participatif des habitants.

Les projets émergents de production d'énergie renouvelables par les collectivités locales identifiées en 2021 sont :

- ✓ Panneaux photovoltaïques sur la salle omnisport – commune de Louargat
- ✓ Alimentation de la Station d'Adduction d'Eau Potable d'Yvias par énergie solaire et éolienne en autoconsommation – Guingamp – Paimpol Agglomération
- ✓ Finalisation du réseau de chaleur – commune de Bourbriac
- ✓ Création d'un réseau de chaleur – commune de Callac
- ✓ Extension du réseau de chaleur – commune de Plougonver

La mission CEP pourra accompagner les communes pour définir l'opportunité de mobiliser leur patrimoine immobilier (bâti ou terrain) et évaluer l'opportunité de déposer un projet de COT Enr Thermique pour le territoire lors d'un prochain appel à projet de l'ADEME.

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 551 GWh			60% du potentiel éolien, solaire photovoltaïque et thermique, bois-énergie mobilisé ; plusieurs unités de méthanisation déployées		
2030	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 693 GWh			100% du potentiel éolien, solaire photovoltaïque et thermique, bois-énergie mobilisé ; plusieurs unités de méthanisation déployées		
2050	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 857,5 GWh			Une quarantaine de réseaux de chaleur déployés ; nouveaux projets de méthanisation ; <i>repowering</i> sur la majorité des installations éoliennes et solaires		
Objectifs qualitatifs						
Développer une stratégie de mobilisation des ressources en énergie renouvelables au bénéfice du territoire, permettant d'engager durablement des partenariats publics-privés pour maximiser les						
Pilotage						
Cible principale	Porteurs d'opération publics et privés					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	communes, SDE 22, Enedis, RTE, GRDF, AMF, DDTM22, Opérateurs, SEM Energies 22, Kengo (plateforme financement citoyen)					
Moyens humains	1 ETP Energéticien Guingamp Paimpol Agglomération					
Moyens techniques						
Budget	En fonction des expérimentations retenues et de leur mise en œuvre					
Financement mobilisable	Appel à projet ADEME pour la mise en place d'un COT EnR thermique ou patrimonial ADEME, BCIAT, Plan Bois, DSIL, fond de concours de l'agglomération, Certificat d'Economie d'Energie, financement participatif,					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+	+++		+	+++	++	+++
Indicateurs de suivi						
Nombre d'unités de productions d'énergies renouvelables selon le type		Production annuelle totale d'énergie renouvelable		Quantité d'énergie renouvelable consommée localement		Quantité d'énergie renouvelable injectée dans les réseaux

5.2 Poursuivre le projet de chaufferie en économie circulaire avec réseau de chaleur urbain et réseau de vapeur industrielle

Contexte et références			
<p>Les tonnages de déchets de bois collectés augmentent de façon continue sur le territoire depuis plusieurs années. La valorisation matière (panneautage) plafonne et la capacité de charge de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Pluzunet est atteinte. Ils sont actuellement stockés (risques de départ de feu) puis exportés à grand frais vers des réseaux de chaleur du nord de l'Europe (Irlande, Norvège, etc...) avec un bilan carbone et financier très négatif. Guingamp-Paimpol Agglomération et le SMITRED Ouest d'Armor (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets) ont étudié l'opportunité de développer un réseau de chaleur s'appuyant sur une chaufferie aux déchets de bois sur la zone industrielle de Bellevue. Cette concentration d'industries agro-alimentaires représente une véritable opportunité avec des besoins importants, continus et complémentaires en chaleur, vapeur et eau chaude. L'étude de faisabilité réalisée en 2019 avec le soutien financier de l'ADEME et l'accompagnement technique de l'association AILE (en charge du Plan Bois) a confirmé l'intérêt du projet et défini les conditions techniques, financières et juridiques de sa mise en œuvre.</p>			
Référence SRADDET :	13 – 21 - 24 – 27	Objectifs du projet de territoire :	1-2 / 1-3
Descriptif			
<p>Le projet s'appuie sur la logique de d'économie circulaire. Inscrit dans les travaux préparatoires du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) porté par la Région Bretagne, il répond à plusieurs enjeux territoriaux : d'une part, il permet l'approvisionnement en chaleur à la fois d'un réseau industriel vapeur (dont une entreprise soumise au Programme National d'Allocation des Quotas d'Emission) et d'un réseau urbain d'eau chaude intégrant le Centre hospitalier de Pabu. D'autre part, il apporte une réponse à une problématique locale aigüe portant sur la valorisation des déchets de bois.</p> <p>L'étude de faisabilité technico-économique conclue à la pertinence d'une chaufferie aux déchets de bois d'une puissance de 9 MW (pour 65 GWh/an), alimentant deux branches de réseaux vapeur et deux branches de réseaux eau chaude pour un linéaire de tranchées à créer, estimé à un peu plus de 10 000 ml (2900 m en vapeur, 7 240 m en eau chaude). La réalisation de ces équipements nécessite un investissement estimé à plus de 22 M€. L'étude confirme également la disponibilité de la ressource en complément des tonnages collectés par le SMITRED ainsi que la compatibilité de la chaufferie avec d'autres projets (injection de biométhane).</p> <p>Une particularité du projet réside dans la complémentarité des usagers, qui permet d'atteindre l'envergure nécessaire à la mise en œuvre d'une chaufferie aux déchets de bois, nécessitant des traitements complémentaires de fumées. Les perspectives d'atteindre un équilibre économique sont réelles mais restent sensibles au prix et à la fiscalité des combustibles (principalement du gaz), de la taxe carbone et de l'évolution du marché des quotas de CO₂.</p> <p>Plusieurs solutions de montage du projet sont envisageables, chacune impliquant un partage des risques économiques différent avec le futur exploitant/concessionnaire. Les industriels seront associés voire impliqués dans le montage puis, en régime de fonctionnement, dans la gestion et la prise de décisions concernant l'évolution du réseau de chaleur.</p> <p>Focus sur la qualité de l'air : la centralisation de la production de chaleur sur un équipement de grande dimension a en général pour effet de limiter les rejets dans l'air (meilleure performance de l'équipement, moins de dispersion). Une première étude sera menée par Air Breizh en 2020 pour poser l'état initial de la qualité de l'air sur la zone, le centre-ville et le centre hospitalier. Cette étude permettra d'avoir une évaluation à t0 et des modélisations de l'impact attendu.</p> <p>2021 : étude de qualité de l'air et choix du portage du dossier 2022 : consultation et choix d'un AMO – préparation du DCE 2023 : Finalisation des contrats, choix du délégataire Début de la procédure d'autorisation en rubrique ICPE 2971, enquête publique 2024 : début de commercialisation des polices d'abonnement, début des travaux 2024-2026 : travaux 2026 : mise en service du réseau de chaleur 2022-2026 : programme de travaux du réseau sur les opportunités d'aménagement (contrat ADEME)</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Production de 60 GWh par le projet			Aboutissement du projet de valorisation des déchets de bois industriels		
2030	Production de 60 GWh par le projet					
2050	Production de 60 GWh par le projet					
Objectifs qualitatifs						
Mobilisation de ressources locales en économie circulaire – création de valeur sur le territoire						
Pilotage						
Cible principale	Les industries agro-alimentaires de la zone de Bellevue ; les habitants du centre-ville de Guingamp ; le centre hospitalier (Pabu)					
Pilote / maître d'ouvrage	Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	SMITRED, opérateur-exploitant, ADEME, AILE, DDTM22, DREAL, Conseil régional de Bretagne, collecteurs de déchets bois, communes de Saint Agathon, Ploumagoar, Guingamp et Pabu					
Moyens humains						
Moyens techniques						
Budget	22 millions d'€					
Financement mobilisable	Plan Bois Régional, Appel à projet du BCIAT, ADEME pour les études préparatoires PPP à imaginer					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+	+++		++	+++	+	+++
Indicateurs de suivi						
Finalisation des études	Montage du dispositif de portage		Nombre d'intentions de raccordement		Nombre d'abonnés	
MWh produits	teqCO ₂ évitées					

5.3 Pérenniser le site d'expérimentation d'hydroliennes

Contexte et références			
<p>En théorie, l'énergie hydrolienne mobilisable dans la Manche serait de 3 GW. Pour confirmer ces données dans la pratique, le projet TIGER (Tidal Stream Industry Energise) soutient l'expérimentation et le développement de turbines submergées au large des côtes françaises et anglaises exploitant l'énergie des courants des marées.</p> <p>Le site dit « Paimpol-Bréhat » est intégré au programme pour le volet expérimentation de turbines. Ce parc démonstrateur d'EDF a été autorisé à installer 4 hydroliennes à axe horizontal d'une puissance cumulée totale maximale de 2MW (arrêté préfectorale du 30 mars 2011).</p> <p>S'il n'a pas vocation à devenir un site de production d'électricité, il offre de nombreux avantages en tant que site d'essais pour l'accueil de technologies hydroliennes peu matures et de puissance limitée e développement et l'amélioration de la technique hydrolienne. Prêt et équipé pour des tests, son raccordement effectif au réseau permet des mesures (production d'énergie, vitesse de courant...) et des tests de réactivité en condition réelle.</p> <p>Le site est inclus dans le périmètre Natura 2000 Trégor-Goëlle. Les enjeux environnementaux et halieutiques y sont donc très importants. L'exploitation du site en parc démonstrateur ne peut donc se faire qu'avec une approche partenariale garantissant le respect des intérêts de toutes les parties en présence.</p>			
Référence SRADDET :	7 – 8 – 9 -27	Objectifs du projet de territoire :	1-3 / 2-2 / 3-1
Descriptif			
<p>Plusieurs tests d'hydroliennes ont déjà eu lieu sur ce site : d'abord la turbine mobile OPEN HYDRO, sans raccordement au réseau, puis de 2014 à 2017, 2 hydroliennes sur tripode. En 2018, le consortium formé par CMN (Construction Mécanique de Normandie) et HYDROQUEST (société d'ingénierie grenobloise) sollicite EDF pour tester un prototype d'hydrolienne se basant sur la technologie Harvest à double axe vertical dans le périmètre du parc démonstrateur Paimpol-Bréhat.</p> <p>La sous-occupation par CMN de la concession de Paimpol-Bréhat pour le test de la turbine fixe HQ-Ocean (puissance de 600kW à 1MW) a été actée pour 6 mois de mai à novembre 2019. L'injection sur le réseau a débuté mi-juin 2019. Les résultats de cette première étape étant encourageants pour la technologie testée, les essais sont prolongés jusqu'à l'été 2021. Le câble est dimensionné pour 8MW mais seules quelques dizaines de kW sont injectées lors de l'expérimentation.</p> <p>Dans le cadre du projet Interreg TIGER, BDI Région Bretagne, EDF, ADEME, et SEENEOH (site d'essais à Bordeaux), en lien avec France Energies Marines, œuvrent à reconvertir le site démonstrateur en site d'essai pérenne, capable d'accueillir de nouveaux turbiniers au profit du développement local d'une filière industrielle. La production générée par les expérimentations sur le site sera au maximum de 100kW.</p> <p>Le suédois Minesto devrait être le prochain à y faire tester un prototype de turbine sur une première campagne de 2021 à 2022.</p> <p>N.B. : Le site étant au cœur d'une zone Natura 2000 (gérée par Guingamp-Paimpol Agglomération, en co-animation avec l'Office Français de la Biodiversité pour la partie en mer), un suivi environnemental poussé est mis en place sur toute la durée du projet : installation, l'expérimentation en exploitation et démantèlement (surveillance du benthos, mesures acoustiques, impacts grands mammifères, poissons, et crustacés ...)</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 551 GWh			Révision des potentiels de développement des énergies marine et, le cas échéant, définition d'objectif de développement		
2030	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 693 GWh			Révision des potentiels de développement des énergies marine et, le cas échéant, définition d'objectif de développement		
2050	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 857,5 GWh			Révision des potentiels de développement des énergies marine et, le cas échéant, définition d'objectif de développement		
Objectifs qualitatifs						
Reconnaissance du site de Paimpol-Bréhat comme un maillon essentiel dans le développement de la filière hydrolienne Contribution au développement d'une filière industrielle bretonne et française autour de l'hydrolien A l'échelle européenne, le projet TIGER vise au déploiement d'une capacité hydrolienne de 8MW, suffisante pour engendrer une logique de filière en innovation et développement de produits et services. L'objectif est également de ramener le coût de production par hydrolienne à 150€/MWh.						
Pilotage						
Cible principale	Entreprises de R&D sur technologie d'hydrolienne					
Pilote / maître d'ouvrage	SENEOH et France-Energie-Marine					
Partenaires	TIGER : 19 partenaires entreprises de construction de turbines, des sites de démonstration d'énergie marine, des organismes de recherche, ainsi que des autorités locales et régionales. Site de Paimpol-Bréhat : Constructions Mécaniques de Normandie (CMN) ; EDF ; Bretagne Développement Innovation ; Hydroquest ; Minesto AB ; Bretagne Ocean Power Ville de Paimpol ; Conseil régional ; DDTM 22 ; Guingamp-Paimpol Agglomération ; ADEME ;					
Moyens humains						
Moyens techniques						
Budget	48,6M€ pour le projet européen dans son ensemble					
Financement mobilisable	Interreg France-Angleterre 2014-2020 au titre du FEDER					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
						++
Indicateurs de suivi						
Nombre de campagnes d'essai réalisées sur site						

5.4 Développer le portage de projets d'énergie citoyenne

Contexte et références			
<p>Les projets citoyens d'énergies renouvelables sont définis par la Charte d'Énergie Partagée et doivent, au-delà du seul bilan énergétique favorable, répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'ancrage local d'une société d'exploitation contrôlée par des acteurs locaux et leurs groupements ✓ une gouvernance démocratique et transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers ✓ la rémunération du capital limitée au profit du réinvestissement, de l'action pédagogique et solidaire ✓ l'engagement dans une démarche globale de maîtrise de la demande en énergie ✓ le respect de l'environnement et des populations <p>Créée en 2019, Trégor Energ'éthiques est un groupement citoyen d'énergies renouvelables qui souhaite porter des projets d'investissement pour accompagner la transition énergétique du territoire. Pour faciliter le portage des projets, Trégor Energ'éthiques a contribué à la création de la SAS KerWatt, société coopérative citoyenne de dimension régionale mutualisant les compétences avec d'autres associations d'énergie citoyennes bretonnes. KerWatt se veut outil facilitateur et porteur de projets. Sa forme juridique permet en outre la participation d'autres investisseurs : collectivités, partenaires locaux...</p> <p>Depuis le printemps 2020, Guingamp-Paimpol Agglomération accompagne Trégor Energ'éthiques dans l'identification d'opportunités de développement de projets citoyens sur son territoire.</p>			
Référence SRADDET :	13 – 14 – 22 – 27	Objectifs du projet de territoire :	1-3
Descriptif			
<p>2021 : identification d'opportunités liées au patrimoine bâti communal et intercommunal</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Patrimoine communautaire : en lien avec la programmation pluriannuelle d'investissement de l'Agglomération ✓ Patrimoine communal : dans le cadre de l'accompagnement des travaux par le CEP <p>2021-2022 : sur la base d'un premier projet, l'association visera à la mobilisation citoyenne sur le territoire. Elaboration et consolidation juridique de documents types pour l'encadrement des partenariats autour de la mobilisation du patrimoine bâti public pour les projets d'énergie citoyenne (convention de partenariat, contrat de location, participations à l'investissement, etc...)</p> <p>Au-delà de la conduite du projet lui-même, l'association visera également l'essaimage sur le territoire de l'agglomération en favorisant l'émergence d'une structure en propre.</p> <p>2021-2026 : élaboration des partenariats et mise en œuvre de projets selon les opportunités</p> <p>Les collectivités seront invitées à interroger le degré d'engagement dans les projets : de la simple mise à disposition de toitures en location à la participation à l'investissement et à la gouvernance des projets.</p> <p>N.B. : L'association a déjà développé des liens avec Lannion-Trégor-Communauté. La coopération avec le deux collectivités pourra donc s'inscrire dans le cadre de l'entente territoriale entre les deux collectivités afin d'optimiser les expérimentations et retours d'expérience.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 551 GWh			60% du potentiel éolien, solaire photovoltaïque et thermique, bois-énergie mobilisé ; plusieurs unités de méthanisation déployées		
2030	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 693 GWh			100% du potentiel éolien, solaire photovoltaïque et thermique, bois-énergie mobilisé ; plusieurs unités de méthanisation déployées		
2050	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 857,5 GWh			Une quarantaine de réseaux de chaleur déployés ; nouveaux projets de méthanisation ; <i>repowering</i> sur la majorité des installations éoliennes et solaires		
Objectifs qualitatifs						
Mobiliser l'épargne et les compétences des habitants pour des projets collectifs liés au développement du territoire						
Sécuriser l'approvisionnement énergétique du territoire						
Favoriser l'implication et citoyenne et limiter le temps d'instruction des projets						
Pilotage						
Cible principale	Le patrimoine communal et intercommunal public, le patrimoine privé, les citoyens					
Pilote / maître d'ouvrage	Trégor'Energétiques et GPA					
Partenaires	Réseau Taranis, SDE 22, SEM Energies 22, les banques, CDC, citoyens, entreprises					
Moyens humains	Accompagnement par TARANIS pour le développement de Trégor Energ'étiques et sa structuration, services de l'agglomération (Service énergie en co-construction avec les services juridique et finances)bénévoles					
Moyens techniques	Ressources du réseau TARANIS, SAS KerWatt – matériel de sensibilisation					
Budget	1000 € d'adhésion annuel à TARANIS Budget en fonction des projets émergents					
Financement mobilisable	GPA pour le financement de l'adhésion 2020 et 2021 puis autonomie de la structure Investissement citoyen sur projets					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+	+++		+	+++	++	+++
Indicateurs de suivi						
Nombre d'habitants investis		Nombre de projets initiés		Kwh / an produits		

5.5 Développer la filière bois énergie, notamment issue

Contexte et références

Guingamp-Paimpol Agglomération est le territoire de Bretagne ayant la plus importante ressource forestière (données OEB 2020). Sur le territoire, le développement de la filière bois énergie se construit prioritairement sur la mobilisation d'une importante ressource bocagère, dont les enjeux sont multiples : milieu, biodiversité, qualité de l'eau, infiltration des eaux pluviales, maintien des sols et production de bois.

Son exploitation est limitée d'une part par le manque d'exutoire en valorisation chaleur et d'autre part en raison d'un manque de connaissance des alternatives à la gestion par lamier (ou autre technique néfaste au bocage). La SCIC Bocagenèse, a été créée en janvier 2013 pour structurer la filière. Elle réunit producteurs, consommateurs, collectivités, entreprises privées, associations et particuliers en vue de l'« amélioration de l'entretien du bocage dans un objectif de pérennité (amélioration de l'existant et renouvellement) en lien direct avec les problématiques de préservation de l'environnement et des paysages (qualité de l'eau, biodiversité, production énergétique...) » et en recherche de source d'énergie alternative aux énergies fossiles. Cette action contribue également aux objectifs des fiches : 2.2 (résilience milieux) et 5.6 (énergies agricoles).

Référence SRADDET :

13 - 27

Objectifs du projet de territoire :

1-3

Descriptif

Depuis 2017, Guingamp-Paimpol Agglomération participe au capital social de Bocagenèse avec comme objectif commun la gestion durable de la ressource issue du bocage et le développement de projets de chaudière bois.

La SCIC Bocagenèse vise l'approvisionnement de chaudières locales afin de maîtriser l'origine de la plaquette, la durabilité des prélèvements dans les haies et permettre une diversification de revenus aux agriculteurs. Elle a pour mission de promouvoir ce mode de production de chaleur et augmenter ainsi le nombre de chaudières sur le territoire.

L'objectif est d'étendre sur l'ensemble du territoire du Trégor Argoat Goëlo une vraie filière de valorisation de bois bocage local, gérée de manière durable, participant à l'augmentation de l'autonomie énergétique du territoire et à la pérennisation du bocage en lui donnant une valeur économie, créateur d'emploi et générateur de valeur ajoutée sur le territoire, tout en associant l'ensemble des partenaires et des acteurs.

Dans le cadre d'un partenariat technique et conventionné avec Bocagenèse, les services de l'Agglomération assurent :

- ✓ La préservation de la ressource en accompagnant agriculteurs et communes : Suivi et application des principes de gestion durable de la SCIC Bocagenèse, suivi des plans de gestion durable des haies, marquage du bois avant chantier.
- ✓ L'accompagnement des agriculteurs et des communes dans la valorisation du bois : organisation de chantiers d'entretien du bocage et de production de plaquettes, maîtrise du protocole « qualité » de la production de plaquettes.
- ✓ L'accompagnement des collectivités et des agriculteurs sur le développement des chaudières bois (ex : réseau de Bourbriac ; autoconsommation en exploitations agricoles)
- ✓ La consolidation du bocage existant par la replantation
- ✓ La protection du bocage dans les documents d'urbanisme et dans le cadre de la PAC.

La SCIC intervient sur l'organisation de la filière (approvisionnement, stockage, vente) :

- ✓ La participation aux réunions sur le secteur de l'Agglomération pour la promotion de chaudières à plaquettes,
- ✓ L'aide à la lecture des études de faisabilité,
- ✓ L'appui à la structuration de l'approvisionnement des structures existantes,
- ✓ La proposition des outils de gestion (Plan de gestion Durable des haies, charte de bonnes pratiques)
- ✓ La vérification de la conformité de la plaquette pour l'intégration dans la filière,
- ✓ La participation à la construction du label « bois bocage géré durablement » et sa mise en place chez les producteurs.

Les deux structures travaillent en lien constant pour assurer la complémentarité de leurs missions respectives.

Systematiser les raccordements d'opportunité des bâtiments publics

Les bâtiments publics peuvent constituer une base aisément identifiable de consommation pour initier des projets de réseaux de chaleur. Au-delà du recensement des bâtiments à enjeux, il s'agira de systématiser le raccordement d'opportunité des bâtiments publics aux réseaux de chaleur à proximité sous réserve de la viabilité financière de cette option. Le Conseil départemental a voté cette option pour les collèges. L'agglomération et les communes pourront également adopter cette mesure.

En parallèle avec le développement de la filière bois énergie, le PCAET prévoit d'une filière écoconstruction afin de répondre aux objectifs de rénovation énergétique ambitieux ciblés dans le PLH (cf. fiche-action 3.4).

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Développement de la production de bois énergie pour atteindre 29,4 GWh			Expérimentation de premiers réseaux de chaleur		
2030	Développement de la production de bois énergie pour atteindre 49 GWh			Poursuite du déploiement de réseaux de chaleur, extension des réseaux existants		
2050	Développement de la production de bois énergie pour atteindre 80 GWh			40 réseaux de chaleur bois		
Objectifs qualitatifs						
Développer en parallèle la sensibilisation à la gestion de la qualité de l'air et favoriser le déploiement d'appareils faiblement émetteurs de polluants						
Pilotage						
Cible principale	Agriculteurs, communes					
Pilote / maître d'ouvrage	SCIC Bocagénèse (23 adhérents en 2020 sur le territoire) et Guingamp-Paimpol Agglomération					
Partenaires	Agriculteurs, communes, AILE, SDE 22, ADEME, Chambres Consulaires, DDTM 22, bureaux d'études spécialisés, opérateurs					
Moyens humains	2 ETP GPA sur la gestion du bocage et le développement du bois énergie issus de bocage 1,5 ETP Bocagénèse					
Moyens techniques	Convention de partenariat					
Budget						
Financement mobilisable	Financement des études de faisabilité et aides à l'investissement au titre du Plan Bois (ADEME, Région) Intégration des projets dans un futur COT Enr thermique Contribution de GPA jusqu'à atteinte de l'équilibre économique de la SCIC Bocagénèse (4000 € en 2021)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+	+++	+	-	+++	++	+++
Indicateurs de suivi						
Nombre de projets accompagnés			Quantité d'énergie distribuée		Facteur d'émission des réseaux créés	
Nombre d'agriculteurs adhérents à la SCIC Bocagénèse				Nombre et localisation des réseaux de chaleur bois développés		

5.6 Renforcer l'autonomie des exploitations agricoles et des énergies renouvelables et de récupération

Contexte et références

Une importante part des ressources en énergies renouvelables du territoire dépend du secteur agricole : photovoltaïque ou solaire thermique sur toitures, trackers solaires et éoliennes sur terrain agricoles, bois de bocage ou encore biogaz issu de la méthanisation. La mobilisation de ces ressources en autoconsommation, en boucle locale ou en injection sur réseau doit contribuer à la consolidation de l'activité agricole, par la génération de nouvelles sources de revenus, mais également en termes de sécurisation de l'approvisionnement en énergie de la production alimentaire.

Un principe sous-tend le développement de l'ensemble de ces ressources : les projets d'énergie renouvelable ne doivent pas avoir d'impact significatif en termes d'emprise sur le sol agricole. C'est pourquoi les projets solaires thermiques ou photovoltaïques au sol ne sont pas retenus dans le Plan climat.

Référence SRADDET :	11 – 13 - 27	Objectifs du projet de territoire :	1-3 / 3-1
---------------------	--------------	-------------------------------------	-----------

Descriptif

5.6.1 Développer les projets d'EnR agricoles en autoconsommation

Energie solaire : Pour soutenir les agriculteurs dans l'acquisition d'installations solaires photovoltaïques (bâti ou trackers) en autoconsommation individuelle ou collective, la Région Bretagne propose une aide financière, de l'étude de faisabilité au dispositif de suivi des performances (plafond à 30% de 25 000 € HT). L'ADEME peut apporter une aide financière aux études de montage juridique, technique et financier pour les projets en autoconsommation collective.

Bois énergie : Le Plan Bois Energie Bretagne subventionne les équipements de production d'énergie en autoconsommation ou en revente partielle en réseau, à condition que les chaudières/chaufferies/générateurs d'air chaud mobilisent le bois bocage entretenu sur l'exploitation. Une attention particulière est apportée au traitement des poussières. La bonne performance énergétique des bâtiments est prise en compte pour la validation des dossiers afin d'inciter également à la maîtrise de la demande en énergie.

Les serristes peuvent également mobiliser une aide technique et économique de l'ADEME pour des études préalables de faisabilité de chauffage des serres par bois ou géothermie dans une approche locale (réseau de proximité). Un accompagnement au montage financier et juridiques est également possible en fonction du projet. Le Conseil régional de Bretagne apporte un soutien à l'investissement en mobilisant le FEADER dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (jusqu'à 50%)

5.6.2 Expérimenter le gaz porté pour le développement de la méthanisation à la ferme

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif de porter la part du gaz renouvelable à 10% de la consommation de gaz en France d'ici 2030. Au-delà de la production de chaleur, le biogaz est également une réponse crédible pour répondre aux besoins des véhicules ayant besoin de puissance moteur : bus, Bennes à Ordures Ménagères, matériel agricoles...

Guingamp Paimpol Agglomération compte actuellement 3 installations de production de méthanisation. La filière est récente puisque la plus ancienne de ces installations date de 2014. Sans exclure totalement les projets collectifs et / ou industriels, le territoire souhaite soutenir le développement de projets dans la catégorie « à la ferme », la plus adaptée aux caractéristiques du territoire et la plus favorable aux retombées économiques pour le secteur agricole.

Les ressources méthanogènes du territoire sont considérables avec un gisement théorique évalué à 700 GWh. Malgré ce potentiel remarquable, la taille moyenne des exploitations agricoles et la couverture de seulement 13 communes sur les 57 du territoire par le réseau de gaz rendent complexe une mobilisation rentable de la ressource.

L'agglomération soutient l'expérimentation et de développement d'une technologie de compression du biogaz, qui permettrait de développer à l'échelle territoriale une filière en gaz dit « porté ». Le process développé par l'entreprise Sublime Energie doit permettre également de récupérer et mobiliser le CO2 qui se trouve dans le biogaz et d'ainsi créer une filière locale à destination des serristes qui en sont demandeur pour la stimulation de leurs cultures.

L'identification de ressources méthanogènes complémentaires dans le cadre notamment d'une valorisation des déchets (Industrie Agro-Alimentaire, autres déchets, boues de STEP...) devra permettre aux exploitants souhaitant porter un projet de méthanisation de mobiliser le plus efficacement les sous-produits de l'agriculture.

Le Plan Biogaz (ADEME, Région) déployé par l'association AILE a pour objet d'accompagner les exploitants agricoles d'une part par un accompagnement pour le pré-diagnostic du projet et par une aide à l'investissement, mobilisable dans le cadre de différents appels à projet. La Chambre d'agriculture dispose également d'une expertise mobilisable (Cap Méthanisation : prestation Proagri-Energie) pour accompagner les agriculteurs dans leur projet.

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2026	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 551 GWh			60% du potentiel solaire photovoltaïque et thermique, bois-énergie mobilisé ; plusieurs unités de méthanisation déployées		
2030	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 693 GWh			100% du potentiel solaire photovoltaïque et thermique, bois-énergie mobilisé ; plusieurs unités de méthanisation déployées		
2050	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 857,5 GWh			Repowering sur la majorité des installations solaires		
Objectifs qualitatifs						
Développer une stratégie territoriale pour la mobilisation des ressources énergétiques issues du monde agricole						
Pilotage						
Cible principale	Exploitants agricoles					
Pilote / maître d'ouvrage	AILE					
Partenaires	Guingamp-Paimpol Agglomération, Association des Méthaniseurs de Bretagne, Sublime Energie, SDE 22, ADEME, Chambres Consulaires, SCIC BOCagénèse, DDTM 22, bureaux d'études spécialisés, opérateurs, GRDF, Région Bretagne					
Moyens humains	Agents de l'AILE, ADEME, des chambres d'agriculture					
Moyens techniques						
Budget	A déterminer en fonction des projets					
Financement mobilisable	Plan Biogaz Appels à projet Ambition Climat annuels « Méthanisation » pour l'aide à l'investissement Aide ADEME au financement des études de faisabilité pour les équipements EnR Plan Bois					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
+	+++		-	+++		+++
Indicateurs de suivi						
Nombre d'exploitations engagées		Quantité d'énergie distribuée (kWh/an)		Puissance installée		

5.7 Développer l'accès aux carburants alternatifs

Contexte et références			
Le développement du recours à des carburants alternatifs doit prioriser la mobilisation des ressources locales (électricité renouvelable et ressources méthanogènes) pour être stable économiquement et pérenne.			
Référence SRADDET :	21 - 27	Objectifs du projet de territoire :	1-3
Descriptif			
<p>Développement des bornes électriques et Axéo Auto</p> <p>Le réseau Brev'Car (Bornes de recharge électrique pour véhicules en Côtes d'Armor) compte 164 bornes accélérées en Côtes d'Armor et 33 sur territoire de l'Agglomération. Les bornes de Guingamp et Paimpol comptent parmi les 10 bornes les plus utilisées du département avec plus de 70 usagers chacune.</p> <p>Pour le développement du service d'autopartage Axéo Auto (inclus dans la DSP Transport déléguée à Transdev), Guingamp-Paimpol agglomération a conventionné avec le SDE 22, pour l'utilisation des bornes de recharge existantes. Un premier réseau de 5 voitures en autopartage, en location de courte durée avec retour à la borne est déployé en phase d'expérimentation en 2021. Cette flotte pourra être augmentée de 5 nouveaux sites équipés et les sites existants seront dotés d'un second véhicule.</p> <p>Ce partenariat concernant l'utilisation du réseau des bornes électriques de rechargement permet à la fois d'optimiser les investissements portés sur le territoire mais également de bénéficier de l'expérience du SDE22 en matière de dispositifs de paiement des recharges. Le SDE22 voit dans cette expérimentation un modèle reproductible sur d'autres intercommunalités.</p> <p>Installation d'une borne publique de Gaz Naturel pour les Véhicules à Kernilien</p> <p>Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, via la SEM Energie 22, développe sur le département un maillage de stations d'avitaillement alimentées au Gaz Naturel Véhicules (GNV) en déclinaisons de la dynamique régionale de construction d'un réseau breton, porté par les 4 syndicats départementaux d'énergie.</p> <p>Guingamp-Paimpol Agglomération a identifié un site permettant d'accueillir une de ces bornes sur le territoire. La station sera implantée à proximité de la 4 voies (RN12) sur le secteur de Kernilien afin de capter au mieux les flux du territoire. La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le SDE22, en lien avec l'ADAC 22 pour une éventuelle restructuration du rondpoint de Kernilien lors de la création de l'accès.</p> <p>Les industriels, logisticiens et transporteurs du territoire seront informés et associés à la réflexion dans le cadre du renouvellement de leurs flottes ou contrats de prestation de transport.</p> <p>Guingamp-Paimpol Agglomération a intégré le déploiement progressif du GNV en substitution au gasoil dans sa flotte de Bennes à Ordures Ménagères et dans le cadre de la DSP Transport, si le site retenu rend possible ce transfert. L'objectif est d'ouvrir la station au public en 2023.</p> <p>Afin d'optimiser le site, l'éventualité de pouvoir coupler également un hub de déconditionnement pour injection de Biogaz produit en gaz porté sera analysée en phase d'études préalables.</p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2026	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 551 GWh		Installation d'une borne GNV sur le territoire Contribution aux objectifs de diversification et de substitution des motorisations thermiques : 10% d'électriques, 15% d'hybrides, 7% de GNV/BioGNV, 68% de thermique			
2030	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 693 GWh		Contribution aux objectifs de diversification et de substitution des motorisations thermiques : 16,7% d'électriques, 15% d'hybrides, 11,3% de GNV/BioGNV, 57% de thermique			
2050	Contribution à l'atteinte de l'objectif global d'une production d'ENR&R de 857,5 GWh		Contribution aux objectifs de diversification et de substitution des motorisations thermiques : 50% d'électriques, 15% d'hybrides, 35% de GNV/BioGNV, 0% de thermique			
Objectifs qualitatifs						
limiter l'artificialisation des sols liée au développement des infrastructures d'avitaillement des véhicules						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Autopartage : Transdev Borne GNV : SEM22 pour le SDE22					
Partenaires	Guingamp-paimpol Agglomération ; SDE 22, Transdev, GRDF, AMF, Agriculteurs, ADAC, entreprises de la logistique et de l'industrie agro-alimentaire					
Moyens humains						
Moyens techniques	33 bornes électriques – un système de paiement par carte structuré – 5 véhicules (+10 à termes)					
Budget	10 000 € par borne électrique 1 M€ pour une borne GNV					
Financement mobilisable	Autopartage : budget DSP Guingamp-Paimpol agglomération Borne GNV : SEM Energies 22					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	++		++		++	++
Indicateurs de suivi						
Nombre de véhicules en autopartage en usage	Km effectués /an ou taux d'utilisation des bornes électriques		Mise en place de la borne GNV		T de GNV distribuées / an (ou conversion en litre ou MWh)	